



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

04

INFRASTRUCTURE

18

SANTE PUBLIQUE

03

ECONOMIE

01

COMMUNICATION

02

ADMINISTRATION

23

ENERGIE

01

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

01

RURAL

01

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.armacm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armacm, Web:www.armacm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@armacm

N° 1556

11 Mai 2018

11 May 2018

17H36/5:36 PM

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE**# RESUME DES CONSULTATIONS**

1

Reference [06/A/DAO/C/BKA/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N° 06/A/DAO/C/BKA/2018 PORTANT CERTAINES MODIFICATIONS DANS LA DEMANDE DE COTATION N°01BIS/DC/C- BKA/CIPM/2018 DU 20 AVRIL 2018 POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE BANKA.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

2

Reference [00000214/AONO/MINEE/CMPM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000214/AONO/MINEE/CMPM/2018 DU 07 MAI 2018 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU COURRIER AU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 08-06-2018

3

Reference [007/AONO/MINEFOP/CMPM/2018 DU 24/04/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/MINEFOP/CMPM/2018 DU 24 AVRIL 2018 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU BENEFICE DU PERSONNEL DE L'UNITE DE SUIVI ET DE COORDINATION DU PROGRAMME C2D FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 24-05-2018

4

Reference [027/AONO/PR/MINMAP/SG/DRAD/SMAS/CRPM-SPi/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 027/AAONO/PR/MINMAP/SG/DRAD/SMAS/CRPM-SPi/2018 DU (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE MEIGANGA

Nature de prestation N/A

Date de cloture 30-05-2018

5

Reference [002/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018 DU 07/05/2018.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 28-05-2018

6

Reference [003/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018 DU 07/05/2018

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 29-05-2018

RESUME DES CONSULTATIONS

7

Reference [N°0000000012/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°0000000012/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 04 MAI 2018, POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE AU CAMEROUN RELATIVEMENT AUX PERSPECTIVES DE L'UTILISATION FUTURE DE LA BANDE UHF (470 – 694 MHZ), AU NIVEAU NATIONAL.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 11-06-2018

8

Reference [COMMUNIQUE N°011/C/CAE1ER/CABM/SM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°011/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°06/AONO/CAE1ER/CABM/CIPM/SM DU 20 MARS 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU QUARTIER NGOG A APOUH, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1 ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

9

Reference [01320/C/MINH DU 02 MAI 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 01320/C/MINH DU 02 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 020/AONR/MINH DU/CMPM/2018 DU 06 MARS 2018 POUR LA PREPARATION DU CONTRAT DE VILLE DE BANGANGTE (EN PROCEDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BF MINH DU - EXERCICE 2018.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

10

Reference [039/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°039/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

11

Reference [040/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°040/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

12

Reference [006/C/C/S du 04 MAI 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 006/C/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°001/AONO/MINMAP/MINEE/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE À EKOUMDOUMA DANS LA COMMUNE DE SAA

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

13

Reference [001/C/C/S](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 001/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°001/DC/MINMAP/MINDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE MATERNELLE DE NKOLADJAPDANS LA COMMUNE DE SAA

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

14

Reference [COMMUNIQUE N°10/C/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°10/C/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ DU 07/05/2018 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/DRMAP-LT/DDMAPW/CDPM/WOURI/2018 DU 13 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À MBENGUE DIKOUME DANS L'ARRONDISSEMENT DE MANOKA. MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MANOKA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2018

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

15

Reference [05/C/PR/MINMAP/DR.OU/DD-Me/SPM/18](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°05/C/PR/MINMAP/DR.OU/DD-ME/5PM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION N° 06/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DD- ME/SPM/CDPM-BEC/2018 DU 23 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FOMBAP DANS LA COMMUNE DE SANTCHOU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST.FINANCEMENT: BIP 2018

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

16

Reference [COMMUNIQUE N°010/C/CAE1ER/CABM/SM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°010/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/CAE1"/CABM/CIPM/SM DU 20 MARS 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DE KOUKOLTE (EBOKA-BISSENG), COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME,REGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

17

Reference [010/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 27/04/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°010/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 27 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS CONCERNANT LES CONSULTATIONS SUIVANTES: • DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINTOUL/CMPM/2018 POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-SURVEILLANCE À LA STATION NAUTIQUE DE LAGDO Y COMPRIS L'AMÉNAGEMENT D'UN BLOC TECHNIQUE POUR CONTRÔLE ; • DEMANDE DE COTATION N°009/DC/MINTOUL/CMPM/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINTOUL ;• DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°006/AONO/MINTOUL/CMPM/2018 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUSÉE À MOUKONG À DES FINS TOURISTIQUES ;• DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°009/AONO/MINTOUL/CMPM/2018 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN TOBOGGAN GÉANT À LA STATION NAUTIQUE DE LAGDO.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18	Reference COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION Lire Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/MAONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 09 FEVRIER 2018 POUR LES SERVICES DE SECURISATION ET DE GARDIENNAGE A L ISOPITAL GYNECO.OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

19	Reference COMMUNIQUE N°07/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°07/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM DU 2 3 AVR 2018 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°10/AONO/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/C-MKO/2018 DU 14 MARS 2018 POUR LE RACCORDEMENT DU SITE ECOLOGIQUE DE MOUANKO AU RESEAU LOCAL DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE. DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

20	Reference 000000030/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/18 Lire Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°0000000030/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA RELATIF A LA PUBLICATION DE LA DECISION N°0000000084/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 3 MAI 2018 PORTANT RESULTAT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00007/AONO/MPT/CMPM/2018 DU 12 MARS 2018 RELATIF A LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU DANS DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

21	Reference 020/C/PR/MINMAP/SG/DRAD/SMI/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 020/C/PR/MINMAP/SG/DRAD/SMI/2018 DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/ AONO/PR/MINMAP/DR-AD/CRPM-AI/SMI DU 16 AVRIL 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC EN ENERGIERENOUVELABLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGAOUI, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

22	Reference 008/C/C/S Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 008/C/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE SAA Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

23	Reference 0022/CA/C/S Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 0022/CA/C/SPORTANT CORRECTION D'UNE ERREUR CONSTATÉE À L'ARTICLE 28.5.1.1 E DU RÉGLEMENT PARTICULIER RPAO DE L'APPEL D'OFFRES N° 006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/DU RÉGLEMENT PARTICULIER (RPAO) DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/2018 DU 16 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES, DANS LA COMMUNE DE SAA, DÉPARTEMENT DE LA LÉKIÉ, RÉGION DU CENTRE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

24	Reference COMMUNIQUE N°11/C/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°11/C/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ DU 07/05/2018 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/DRMAP-LT/DDMAPW/CDPM/WOURI/2018 DU 13 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE ICANGUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 6EME. MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MANOKA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2018 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

25	Reference 011/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 27/04/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°011/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 27 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT CONCERNANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°008/AONO/MINTOUL/CMPPM/2018 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA STATION NAUTIQUE DE LAGDO Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

26	Reference D1/22/104/C/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMA Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° D1/22/104/C/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMA DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

27	Reference COMMUNIQUE Lire Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/M/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 21 FEVRIER 2018 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED). Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

28	Reference COMMUNIQUE N°10 /C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°10 /C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2018 DU 03 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/PR /M1NMAP/DR-LT/DD-SM/ CDPM/2018 DU 02 MARS 2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

29	Reference ADDITIF N°01 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°14/AONO/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2018 DU 10 AVRIL 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIENDE CERTAINES ROUTES COMMUNALES SELON LES TRONCONS CI-APRES : TRONÇON 1 : NGAMBE - SAPAK - SIPADANG 7 KM TRONÇON 2 : VILLAGE KOTTA 2 KM TOTAL 9 KM DANS LA COMMUNE DE NGAMBE, DEPARTEMENT DE LASANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.</p> <p>Routes et Infrastructures Routières</p> <p>N/A</p>
-----------	---	---

30	Reference COMMUNIQUE N°008/C/CAE1er/CABM/SM/2018 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>COMMUNIQUE N°008/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°01/AONO/CAE1/CABM/CIPM/SM DU 07 MARS 2018 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE A OKOTH ET A APOUH CENTRE, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.</p> <p>Autres Infrastructures</p> <p>N/A</p>
-----------	---	---

31	Reference COMMUNIQUE N°009/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>COMMUNIQUE N°009/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°02/AONO/CAE1ER/CABM/CIPM/SM DU 07 MARS 2018 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQLTIPE D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A YABI MAPAN, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA LER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.</p> <p>Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>N/A</p>
-----------	---	---

32	Reference N/A Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>COMMUNIQUE PORTANT ADDITIF N°01 DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°01/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 9 MARS 2018POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN EXPLOITATION D'UNE CHAINE DE FABRICATION DE CARNETS A LA SOPECAM.</p> <p>N/A</p> <p>N/A</p>
-----------	--	--

33	Reference COMMUNIQUE N° 012/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 Lire Titre/objet Nature de prestation Date de cloture	<p>COMMUNIQUE N° 012/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/CAELER/CABM/CIPM/SM DU 20 MARS 2018 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DES ROUTES EN TERRE, TRONÇONS : OKOTH - ECOLE PUBLIQUE D'OKOTH - INTER RN3 ; - PONGO - PONGO MISSION FRANCAISE- FIN GOUDRON PONGO ; - ABEE- PONT SUR POLBE- NDOGTIMA CRIQUE ; - CARREFOUR YAWANDA — YAWANDA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.</p> <p>Routes et Infrastructures Routières</p> <p>N/A</p>
-----------	--	--

RESUME DES CONSULTATIONS

34	Reference 09/C/C /BAT/SG/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 09/C/C /BAT/SG/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°07/ AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 DU 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS : LOT 1 VILLAGE BAGHANG II Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

35	Reference 10/C/C /BAT/SG/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°10/C/C /BAT/SG/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°07/ AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 DU 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS ; LOT 2 PREMIERE PHASE VILLAGE BAMBI I ET BAMBI II Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

36	Reference 07/C/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM/18 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°07/C/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION N°06/D/PR/MLNMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°003(BIS)/AONO/PR/MINMAP/DROU/DD-ME/SPM/CDPM/2018 DU 27 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET DES BUREAUX DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.LOT 2 : CETIC DE FONGO-NDENGLOT 3 : LYCEE DE BILINGUE DE NGWATTA FINANCEMENT: BIP 2018 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

37	Reference COMMUNIQUE N°09/C/PPJMINMAP/DRLT/DDSM Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°09/C/PPJMINMAP/DRLT/DDSM DU 25/ AVR 2018 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/PR/M1NMAP/DR-LT/DD-SM/CDPM?SM/2018 DU 13 FEVRIER 1018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLE DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE D'EDEA, ARRONDISSEMENT D'EDEA 1 DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL ; Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

38	Reference COMMUNIQUE Lire Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES DEL'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°02/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 12 MARS 2018POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE TAQUEUSE AUTOMATIQUE A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM). Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

39	Reference COMMUNIQUE Lire Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES DEL'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 03/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 20 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN BAC DE PREFUSION POUR LA CHAINE DE RELIURE DE LIVRES A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

40	Reference ADDITIF N° 001 Lire Titre/objet ADDITIF N° 001 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 06/04/2018 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN ONDULEUR TRIPHASE ET TROPICALISE DE 80KVA ET DES SERVEURS INFORMATIQUES ET MATERIELS ASSOCIES AU PORT AUTONOME DE DOUALA. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

41	Reference N° 030 /AONR/MINHDU/CMPM /2018 DU 08 MAI 2018 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINTN° 030 /AONR/MINHDU/CMPM /2018 DU 08 MAI 2018POUR L'ELABORATION DU PLAN SOMMAIRE D'URBANISME (PSU) DE LA COMMUNE DE MOUANKO(EN PROCEDURE D'URGENCE).FINANCEMENT : BIP MINHDU, EXERCICE 2018 Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 29-05-2018
-----------	--

42	Reference 007/C/C/S Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 007/C/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°005/AONO/MINMAP/MINADER/C-SAA/CIPM/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE SESSOL DANS LA COMMUNE DE SAA Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

43	Reference 0005/C/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR Lire Titre/objet COMMUNIQUÉ N° 0005/C/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR DU 07 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DE L'ANNULATION D'APPEL D'OFFRES Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

44	Reference 588/CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA3/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 588/CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA3/2018 RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°21/DC/MINTP/CMPM/2018 DU 02/04/2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT, LA SURVEILLANCE ET LA SÉCURITÉ DES ENGIN DU GÉNIE CIVIL AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS À PARTIR DU SYSTÈME SATELLITAIRE DE SÉCURITÉ « GPS TRACKING ». FINANCEMENT : BUDGET MINTP, EXERCICE 2018, LIGNE 52 36 467 03 33 00 20 2279. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

45

Reference [002/C/C/S](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 002/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°001/DC/MINMAP/MINDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GROUPE SCOLAIRE BILINGUE DE SAA CENTRE (LOT I) DANS LA COMMUNE DE SAA

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

46

Reference [004/C/C/S](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 004/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°003/DC/MINMAP/MINSANTE/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ ANKOLO I DANS LA COMMUNE DE SAA

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

47

Reference [003/C/C/S](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 003/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°001/DC/MINMAP/MINDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NSANMENDOUGA (LOT II) DANS LA COMMUNE DE SAA

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

48

Reference [000000030/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/18](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°000000030/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA RELATIF A LA PUBLICATION DE LA DECISION N°0000000084/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 3 MAI 2018 PORTANT RESULTAT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00007/AONO/MPT/CMPM/2018 DU 12 MARS 2018 RELATIF A LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU DANS DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

49

Reference [039/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DE PRESSE N°039/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

50

Reference [DECISION N°005/D/CAE1ER/CABM/SM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°005/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

51	Reference DECISION N°005/D/HGOPED/DG/DAAF/SM Lire Titre/objet DECISION N°005/D/HGOPED/DG/DAAF/SM DU 10 AVR 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/MAONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 21 FEVRIER 2018 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED). Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

52	Reference DECISION N°10/D/PRJMINMAP/DRLT/DDSM/2018 Lire Titre/objet DECISION N°10/D/PRJMINMAP/DRLT/DDSM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

53	Reference 002/ DM/C/S Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 002/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE À L'ÉCOLE MATERNELLE DE NKOLADJAP DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

54	Reference 06/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-Me/SPM/18 Lire Titre/objet DECISION N°06/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINMAP/DR-OU/DD- ME/SPM/CDPM/2018 DU 23 MARS 2018 POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FOMBAP DANS LA COMMUNE DE SANTCHOU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

55	Reference DECISION N°006/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 Lire Titre/objet DECISION N°006/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	---

56	Reference DECISION N°002/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 Lire Titre/objet DECISION N°002/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

57	Reference 09/DM/C/BAT/SG/18 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 09/DM/C/BAT/SG/18 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

58	Reference 0318/D/MINFOPRA DU 09 MAI 2018 Lire Titre/objet DECISION N°0318/D/MINFOPRA DU 09 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°S2/43/004/AONO/MINFOPRA/CMPM/2018 DU 12 MARS 2018 POUR LA REFECTION DU REZ DE CHAUSSEE ET DES RAMPES D'ESCALIER DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

59	Reference 07/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM/18 Lire Titre/objet DECISION N°07/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU08 MAI 201 8 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°003(BIS)/AONO/PR/MINMAP/DROU/DD- ME/SPM/CDPM/2018 DU 27 MARS 2018. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET DES BUREAUX DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.LOT 2 :CETIC DE FONGO-NDENGLOT 3 :LYCEE DE BILINGUE DE NGWATTA Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

60	Reference DECISION N°004/D/HGOPED/DG/DAAF/SM DU 5 AVR 2018 Lire Titre/objet DECISION N°004/D/HGOPED/DG/DAAF/SM DU 5 AVR 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROEDURE D'URGENCE N°002/MAONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 09 FEVRIER 2018 POUR LES SERVICES DE SECURISATON ET DE GARDIENNAGE A L'HOPITAL GENERAL DE L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA(HGOPED). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

61	Reference DECISION N°09/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/2018 Lire Titre/objet DECISION N°09/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-CONUNANDE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

62	Reference 004/ DM/C/S Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 004/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NSANMENDOUGA(LOT II) DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

63	Reference 003/DM/C/S Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 003/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSEAU GROUPE SCOLAIRE BILINGUE DE SAA CENTRE(LOT I) DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

64	Reference 005/DM/C/S Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 005/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MINMAP/MINSANTE/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ À NKOLO I DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

65	Reference DECISION N°07/D/PR/IVIINMAP/DRLT/DDSMM/2018 Lire Titre/objet DECISION N°07/D/PR/IVIINMAP/DRLT/DDSMM/2018.PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME AUTORITÉ CONTRACTANTE Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

66	Reference DÉCISION N°002/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 Lire Titre/objet DÉCISION N°002/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

67	Reference DECISION N°003/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 Lire Titre/objet DECISION N°003/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

68	Reference DECISION N°11/D/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ Lire Titre/objet DECISION N°11/D/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ DU 09/05/2018 PORTAIT: ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L' APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/DRMAP-LT/DDMAP-MGO/CDPM/WOURI/2018 DU 13 ALORS 2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KANGUE MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MANOKA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2018. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

69

Reference [007/ DM/C/S](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 007/ DM/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/MINMAP/MINADER/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE SESSOL DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

70

Reference [004/ DM/C/S](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 004/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NSANMENDOUGA (LOT II) DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

71

Reference [008/ DM/C/S](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 008/ DM/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

72

Reference [DECISION N°007/N/CAE1ER/CABM/SM/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°007/N/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION N°11/D/CAE1ER/CABM/SM/2017 RELATIVE À LA RESILIATION DU MARCHÉ N°001/LC/CAE1ER/CABM/SM/2017 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE ABEE, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA IER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME. REGION DU LITTORAL

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

73

Reference [07/A/DAO /C/BKA/2018](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF /A/DAO/C/BKA/2018 PORTANT ELIMINATION D'UN CRITERE DANS LES DAO N° 02BIS/AONO/C/BKA/CIPM-TBEC/2018 20 AVRIL 2018 POUR LESTRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE BILINGUE DE BANKA NEW- TOWN DANS LA COMMUNE DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT- NKAM.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

74	Reference	07/A/DAO/C/BKA/2018 Lire
	Titre/objet	ADDITIF /A/DAO/C/BKA/2018 PORTANT ELIMINATION D'UN CRITERE DANS LE DAO N° 04BIS/AONO/C/BKA/CIPM-BEC/2018 DU 20 AVRIL 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE BANGAM DANS LA COMMUNE DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT- NKAM.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

75	Reference	02/HYDRO-MEKIN/DG/DT Lire
	Titre/objet	RELATIF A L'APPEL N°11/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX PREALABLES ET NECESSAIRES A LA MISE EN SERVICE DE LA LIGNE DE TRANSPORT ELECTRIQUE HT 110KV N DEUX LOTS
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

76	Reference	02/A/SD/CD/CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 02/A/SD/CD/C1PM/2018 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN NROÉDURE D'URGENCE N°04/AONO/CD/CIPM/2018 DU 17 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 2SALLES DE CLASSES À L'EP DE FOSSONG-WENTCHENG ET L'EPB DE FIALA DANS LA COMMUNE DE DSCHANG LA DATE DE REMISE DES OFFRES ET CELLE DE L'OUVERTURE EST MODIFIÉE AINSI QU IL SUIT.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

77	Reference	09 - 2018 / C / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE /18 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 09 - 2018 / C / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE À LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU MINEPAT DU NDÉ À BANGANGTÉ (LOT 1). MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : LE DD MINEPAT DU NDE FINANCEMENT : BIP 2018
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

78	Reference	10 - 2018 / C / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE /18 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 10 - 2018 / C / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE À BABOULENG DANS LA COMMUNE DE TONGA (LOT 2), DÉPARTEMENT DU NDÉ, RÉGION DE L'OUEST MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA FINANCEMENT : BIP 2018
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS**79****Reference** [10 - 2018 / D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE /18](#) [Lire](#)**Titre/objet** DECISION N° 10 - 2018 / D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE À BABOULENG DANS LA COMMUNE DE TONGA (LOT 2), DÉPARTEMENT DU NDÉ, RÉGION DE L'OUEST MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA FINANCEMENT : BIP 2018**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs**Date de cloture** N/A**80****Reference** [09 - 2018 / D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE /18](#) [Lire](#)**Titre/objet** DECISION N° 09 - 2018 / D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE À LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU MINEPAT DU NDÉ À BANGANGTÉ (LOT 1). MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : LE DD MINEPAT DU NDE FINANCEMENT : BIP 2018**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs**Date de cloture** N/A

COMMUNE DE BANKA

ADDITIF N° 06/A/DAO/C/BKA/2018 PORTANT CERTAINES MODIFICATIONS DANS LA DEMANDE DE COTATION N°01BIS/DC/C- BKA/CIPM/2018 DU 20 AVRIL 2018 POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE BANKA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	<p>Au lieu de ...</p> <p>A. Critères éliminatoires ;</p> <ol style="list-style-type: none"> dossier administratif incomplet ; fausse déclaration ou pièces falsifiées ; note technique; <p>4. Absence d'ateliers propres constatée par voie légale ou contrat de partenariat avec un atelier de menuiserie constaté ;</p> <p>5. omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;</p> <p>6. Pièce administrative non conforme et non régularisé dans les 48 heures ;</p> <p>7. Avoir un marché résilié ou abandonné les deux dernières années,</p> <p>8. La déclaration sur l'honneur de l'Entreprise de n'avoir pas abandonné de son fait un projet en cours d'exécution au cours des trois dernières années.</p> <p>B. Critères essentiels :</p> <ol style="list-style-type: none"> présentation générale de l'offre ; conformité du matériel aux spécifications techniques de la Demande de Cotation ; références dans les fournitures similaires ; chiffre d'affaires ou capacité financière ; service après-vente ; garantie constructeur ; délai de livraison maximal de trente (30) jours. <p>Toute soumission n'ayant pas obtenu un pourcentage cumulé de 80% de «OUI » ne verra pas son offre financière examinée.</p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>A. Critères éliminatoires ;</p> <ol style="list-style-type: none"> dossier administratif incomplet ; fausse déclaration ou pièces falsifiées ; note technique; omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ; Pièce administrative non conforme et non régularisé dans les 48 heures ; Avoir un marché résilié ou abandonné les deux dernières années, <p>B. Critères essentiels :</p> <ol style="list-style-type: none"> présentation générale de l'offre ; conformité du matériel aux spécifications techniques de la Demande de Cotation ; références dans les fournitures similaires ; chiffre d'affaires ou capacité financière ; service après-vente ; garantie constructeur ; délai de livraison maximal de trente (30) jours. <p>Toute soumission ayant une note technique ? 70% de «OUI » ne verra pas son offre financière examinée.</p>

BANKA le 7 Mai 2018

Le MAIRE

DJEUGA Bernard

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00000214/AONO/MINEE/CMPM/2018 DU 07 MAI 2018 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU COURRIER AU MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement public 2018 exercice 2018, le Ministre de l'Eau et de l'Énergie, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition et l'installation d'un logiciel de gestion du Courrier au Ministère de l'Eau et de l'Énergie.

2. Consistance des prestations

La prestation, objet du présent Appel d'Offres, comprend :

- La fourniture et l'installation d'un logiciel de gestion du courrier multi plateforme (Windows, Linux, Mac OS et fonctionnel.
- Le logiciel devra tourner sur les navigateurs de l'heure (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Opera, Safari, Konqueror, ..) ;
- La remise des CD d'installation du logiciel et/ou les codes sources ainsi que le manuel utilisateur et administrateur (en français et en anglais) ;
- La formation du personnel du ministère à l'utilisation et à l'administration du logiciel (au moins 02 administrateurs et 10 utilisateurs) ;
- La gestion des niveaux d'accès par utilisateurs et des groupes d'utilisateurs.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation, objet du présent Appel d'Offres s'élève à dix millions (**10 000 000**) F.CFA TTC.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les sociétés de droit camerounais exerçant dans le domaine informatique. Le prestataire peut être une entreprise, un laboratoire de recherche ou un groupe de développeurs capable de souscrire aux marchés publics.

5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, seront financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Eau et de l'Énergie au titre de l'exercice budgétaire 2018.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Énergie 3^{ème} étage de la TOUR Immeuble Ministériel N° 1 porte **N°03T12** ; BP 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13. dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d' Offres peut être obtenu au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Eau et de l'Énergie, 3^{ème} étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N° 03T12 BP 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13. Dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de vingt cinq mille (**25 000**) Francs CFA.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, B.P 70 Yaoundé .Tél. + (237) 22 23 00 13 au plus tard le **08 juin 2018 à 14 heures**, heure locale, et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000002014/AONO/MINEE/CMPM/2018 DU 07 MAI 2018 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU COURRIER AU MINISTERE L'EAU ET DE L'ENERGIE.

"A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour les prestations, objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois**.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou d'une compagnie d'Assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce N° 12 du DAO et valable pendant 30 jours au-delà de la date originelle de validité des offres, d'un montant de deux cent mille (**200 000**) F.CFA.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable notamment, l'absence de la caution de soumission, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se passera en deux temps et aura lieu le **08 juin 2018 à 15 heures précises** dans la salle de réunions de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Energie à Yaoundé Omnisport Rue Foé.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants **dûment mandatés** et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

12. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont les suivants:

1. Absence d'une pièce administrative;
2. **Critères Essentiels** Présence d'une pièce administrative après un délai de 48 heures;
3. Fausse déclaration, pièces falsifiées ou scannées ;
4. Note technique inférieure à 75 /100 ;
5. Présence des informations financières dans les offres techniques et administratives.
6. Absence de la déclaration sur l'honneur de non exécution d'un Marché antérieur au cours des trois (03) dernières années.

N°	Critères	Evaluation
1	Présentation de l'offre	03 pts
2	Capacité de préfinancement	12 pts
3	Organisation, méthodologie et planning d'exécution de la mission	30 pts
4	Matériel : moyens techniques et logistiques pour la mise en œuvre	10 pts

5	Qualifications et expérience du personnel clé proposé pour la mission	25 pts
6	Expérience du Bureau d'Etudes	20 pts

13. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et aura été évaluée la mieux disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés Publics, 3^{ème} étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 du Ministère de l'Eau et de l'Energie B.P : 70 Yaoundé, Tél. : 222 23 00 13.

YAOUNDE le 7 Mai 2018

Le *MINISTRE*

ELOUNDOU ESSOMBA GASTON

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/MINEFOP/CMPM/2018 DU 24 AVRIL 2018
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU BENEFICE DU PERSONNEL DE
L'UNITE DE SUIVI ET DE COORDINATION DU PROGRAMME C2D FORMATION PROFESSIONNELLE AU
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme C2D Formation Professionnelle, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription d'une police d'assurance maladie au bénéfice du personnel de l'Unité de Suivi et de Coordination du Programme.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter doivent couvrir les volets contenus dans le tableau suivant :

Prestations	Descriptions
Lieu de couverture	Cameroun et Etranger
période de la couverture	Pendant la période de garantie définie dans la Lettre-Commande
Conditions de couverture	Conforme à la liste des assurés
Taux de couverture	Au Cameroun et à l'étranger : 100% des frais prévus
Principales garanties couvertes	Consultations de généraliste, de spécialiste et visite, frais médicaux et pharmaceutiques, frais d'hospitalisation, soins dentaires, frais de chirurgie, frais d'ophtalmologie et lunetterie, maternité, évacuation sanitaire et assistance, soins à l'étranger, échographie, imagerie médicale, analyses et travaux de laboratoire, chirurgie esthétique consécutive à une intervention chirurgicale, rapatriement du corps, frais de morgue, transfert du malade avec assistance d'un personnel du corps médical, rééducation, soins à l'étranger pour le personnel en mission, stage, formation, séminaire, délivrance d'attestations d'assurance voyage, Prise en charge et remboursement des frais de prothèse, béquilles, cannes anglaises, chaises roulantes, toute autre facilité.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette activité est de **18 000 000 (dix-huit millions) de francs CFA** toutes taxes comprises.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances.

5. Financement

Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Programme C2D Formation Professionnelle suivant la convention CCM 1277 du 19 décembre 2014.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent Avis au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget).

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget), tel 222 20 03 39 sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **vingt mille (20 000) francs CFA**, payable au Trésor Public, dès publication du présent avis.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais devront être produites en huit (08) exemplaires dont un original et sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels et déposées à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget) au plus tard **le 24 mai 2018 à 13 heures**, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/MINEFOP/CMPM/2018 DU 24 avril 2018 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU BENEFICE DU PERSONNEL DE L'UNITE DE SUIVI ET DE COORDINATION DU PROGRAMME C2D FORMATION PROFESSIONNELLE AU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

La durée prévue par le Maître d' Ouvrage pour l'exécution de la prestation est de trente-un (31) mois répartis comme suit:

- exercice 2018 (**07 mois**) 1er Juin au 31 décembre 2018
- exercice 2019 (**12 mois**) 1er Janvier au 31 décembre 2019
- exercice 2020 (**12 mois**) 1er Janvier au 31 décembre 2020.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 du DAO d'un montant de **trois cent soixante mille (360 000) FCFA**.

Ce montant sera valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux (02) phases dans la salle de réunions de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINEFOP **le 24 Mai 2018 à 14 heures** précises, heure locale, par ladite Commission siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

L'ouverture des offres financières se fera après évaluation des offres administratives et techniques et ne concernera que les Soumissionnaires ayant validé au moins 80 pour cent des sous-critères.

12. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants ;

- Absence d'une pièce administrative ;
- Fausses déclarations ou falsification des documents ;
- Absence de l'agrément du MINFI;
- Absence de l'attestation CIMA certifiant que le soumissionnaire n'est soumis à aucune procédure de redressement de sauvegarde ou de surveillance particulière ;
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100) ;
- Absence des TDR et CCAP photocopiés et paraphés à chaque page, et signé, datés et cachetés à la dernière page, portant la mention « lu et approuvé » : tampon et qualité du signataire.

2- Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur (100) cent points sur la base des critères suivants :

DESIGNATION	POINTS
I – Présentation de l'offre	2
II-Références du soumissionnaire	9
II- Gestion de la police	50
III – Représentativité	20
IV- Capacité financière	15
V- Modalités pratiques de règlement des sinistres	4
TOTAL	100 points

Méthode de sélection de l'Assureur

Les propositions seront classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière), comme suit : Score définitif (S)

$S = St \times T + Sf \times P$, avec $Sf = Mn \times 100$ Où M

- Mn est le montant de l'offre complète, conforme et moins disant ;
- M est le montant de l'offre considérée.

Le score minimum technique requis est de 80 points sur 100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes dans le cadre du présent Appel d'Offres, T = 0,8 et P = 0,2.

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante.

Nombre maximum de lots

L'appel d'offres n'est pas loti.

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales tel 222 20 03 39 ou au Programme C2D Formation Professionnelle à l'immeuble MAMCH, sis au rond-point Nlongkak à Yaoundé, 2^{ème} étage, Tel. 222 21 85 72.

Dispositions relatives aux actes de corruption

Pour toute dénonciation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le Ministère en charge des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

YAOUNDE le 24 Avril 2018

Le *MINISTRE*

PEREVET Zacharie

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'ADAMAOUA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
027/AAONO/PR/MINMAP/SG/DRAD/SMAS/CRPM-SPI/2018 DU (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LE
CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE
VILLE DE MEIGANGA**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Délégué Régional des Marchés Publics, Autorité Contractante, lance pour le compte du Maire de la Commune de Meiganga (Maître d'Ouvrage), un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

Le présent appel d'offres a pour objet, la maîtrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville de MEIGANGA.

2. Consistance des prestations

Le Cocontractant devra:

- Surveiller et contrôler les travaux :
- Exploiter les documents graphiques (plans d'exécution) en vue des évaluations ultérieures des travaux ;
- Suivre l'installation du chantier conformément au plan proposé par l'entreprise adjudicataire ;
 - Contrôler les pièces techniques notamment les journaux de chantier et les procès-verbaux de réunions de chantier ;
 - Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages suivant les prescriptions techniques contractuelles ;
- Produire des rapports mensuels faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux ;
Produire un rapport final faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux
- Proposer à la signature du Chef de Service du marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux;
 - Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement;
 - Veiller à l'établissement des plans de récolement.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel s'élève à sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (7 7 99 996) de francs CFA TTC.

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux bureaux d'études de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des études et contrôle technique et surveillance des travaux.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les bureaux d'études intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par BUDGET PII FEICOM/COMMUNE DE MEIGANGA Exercice 2fi17.

Le montant prévisionnel s'élève à sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (7 7 99 996) de francs CFA TTC.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu (dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres) auprès du secrétariat de la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Adamaoua, sis au quartier Tongo Galdima, carrefour Troua Malia, route de la gare Tél : 222 25 11 79 / 222 25 13 39, Fax; 222 25 11 42, sur présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable, au titre des frais d'acquisition du DAO, de dix mille 10 000) francs CFA.

8. Acquisition du Dossier

N/A

9. Remises des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après qui sont contenus dans deux enveloppes fermées et scellées dont ;

- L'enveloppe A -Pièces administratives (volume 1) et Offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C -Offre financière (volume 3).

Les deux enveloppes précitées sont placées dans une troisième fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée dans les services de l'Autorité Contractante, Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Adamaoua, sis au quartier Tongo Gaidima, carrefour Troua Malla, route de la gare Tél : 222 25 11 79 / 222 25 13 39, Fax : 222 25 11 42 au plus tard le 30/05/2018 à 14 heures.

Aucune offre déposée après la date et l'heure limites ne sera recevable. Chaque offre devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 027/AAONO/PR/ MINMAP/SG/DRAD/CRPM-SP]/2018 2018
(EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
DE
REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE MEIGANGA
Financement : BUDGET DU FEICOM/COMMUNE DE MEIGANGA
Exercice 2017 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Délai de Livraison

La durée des prestations est estimée à cinq (05) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Le cautionnement provisoire est valable pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Son montant est de cent cinquante mille (150 000) francs CFA.

12. Recevabilité des Offres

N/A

13. Ouverture des Plis

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de répondre à cet Appel d'Offres un délai de réponse de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis.

L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps. L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 30/05/2018 à 15 heures dans la salle des réunions de la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Adamaoua à Ngaoundéré par la Commission Régionale de Passation des Marchés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu le dossier administratif conforme et obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires ;

- a) Dossier incomplet,
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux;
- d) Note technique inférieure à 70/100 ;
- e) Solvabilité financière ou ligne de crédit inférieure à dix millions (10 000 000) de Francs CFA:
- f) Non satisfaction du profil du Chef de Mission ;
- g) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations,
- i) Avoir abandonné au cours des trois années un Marché de prestation
- j) Offre financière incomplète ;
- k) Pièces non conformes ;
- l) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- m) Absence du sous détail des prix

Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- o Qualification des experts affectés à l'opération sur 50 points ;
- o Expérience du BEI sur 30 points ;
- o Moyens techniques et matériels sur 20 points ;

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

$$NFI = MMD \times 100$$

MS

Avec NFi = Note financière. MMF) = Montant de l'offre la moins disante, M.S = montant évalué du soumissionnaire.

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$$NF = Nt \times 60 + NFi \times 40$$

100 avec NF = Note finale ; Nt = Note technique.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux disante, celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

L'Autorité Contractante pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique, peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, à la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Adamaoua, au secrétariat de la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Adamaoua, sis au quartier Tongo Galdima carrefour Troua Malla, route de la gare Tél : 222 25 11 79 / 222 25 13 39, Fax : 222 25 11 42 ou à la Délégation Régionale du Commerce de l'Adamaoua.

NB: «Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

NGAOUNDERE le 9 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

BOUBAKARY SADOU

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MEFOU & AKONO

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018 DU
07/05/2018.**

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Travaux de construction d'un (01) bloc de trois (03) salles de classes équipées de tables bancs avec bureaux de maître et d'un (1) bloc de trois (03) latrines a l'EP de Nkelassi, localité d'EVINDISSI, commune de bikok, Département de la Mefou et akono, region du centre

2. Consistance des prestations

N/A

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention de **Hydraulique**.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

6. Financement

PNDP (IDA III) et Commune de Bikok

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le **Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Akono**, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune **de Bikok**, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être **retiré gratuitement** à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akono sise au rez de chaussée de l'immeuble MINDUH de la Mefou et Akono à Ngoumou à partir du **07/05/2018** pendant les jours ouvrables, **entre 07 heures 30minutes et 15 heures 30 minutes**, dès publication du présent Avis

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au **Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Akono, (Autorité Contractante)**, à déposer à la **Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akono**, sise au rez de chaussée de l'immeuble MINDUH de la Mefou et Akono à Ngoumou

L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018 DU 07/05/2018

Pour les Travaux de construction d'un (01) bloc de trois (03) salles de classes équipées de tables bancs avec bureaux de maître et d'un (1) bloc de trois (03) latrines a l'EP de Nkelassi, localité d'EVINDISSI, commune de Bikok, Département de la Mefou et akono, region du centre

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

10. Delai de Livraison

120 jours

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le 28/05/2018, à 13 heures 00 min
Lieu de dépôt	Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akono

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la **Commission Départementale de passation des Marchés Publics** en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 28/05/2018, à 14 heures
Lieu d'ouverture des plis	Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akon

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire

de la Commission Départementale de Passation des Marchés **Publics de la Mefou et Akono**, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

N/A

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

N/A

NGOUMOU le 7 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MPOAM NGOEMBANG Baudoin

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MEFOU & AKONO

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018 DU
07/05/2018**

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Travaux de construction d'un (01) puits équipé de Pompe à motricité humaine l'école publique de NKELASSI, dans la localité d'EVINDISSI, Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre

2. Consistance des prestations

N/A

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention de **Hydraulique**.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

6. Financement

PNDP (IDA III) et Commune de Bikok

7. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le **Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Akono**, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune de **Bikok**, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être **retiré gratuitement** à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akono sise au rez de chaussée de l'immeuble MINDUH de la Mefou et Akono à Ngoumou à partir du **07/05/2018** pendant les jours ouvrables, **entre 07 heures 30minutes et 15 heures 30 minutes**, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au **Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Akono, (Autorité Contractante)**, à déposer à la **Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akono**, sis à Ngoumou

L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

N°003/DC/MINMAP/DRCE/DDMAK/CDPM/2018DU 07/05/2018

Pour les Travaux de construction d'un (01) puits équipé de Pompe à motricité humaine l'école publique de NKELASSI, dans la localité d'EVINDISSI, Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

10. Delai de Livraison

90 jours

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres	Le 29/05/2018, à 14 heures 00 min
Lieu de dépôt	Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akono

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la **Commission Départementale de passation des Marchés Publics** en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le 29/05/2018, à 15 heures 00 min
Lieu d'ouverture des plis	Délégation Départementale des Marchés Publics de la Mefou et Akono

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Départementale de Passation des Marchés **Publics de la Mefou et Akono**, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

14. Critères d'évaluation

N/A

15. Attribution

N/A

16. Durée Validité des Offres

N/A

17. Renseignements Complémentaires

N/A

NGOUMOU le 7 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MPOAM NGOEMBANG Baudoin

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000000012/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 04 MAI 2018, POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE AU CAMEROUN RELATIVEMENT AUX PERSPECTIVES DE L'UTILISATION FUTURE DE LA BANDE UHF (470 – 694 MHZ), AU NIVEAU NATIONAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Comité Interministériel d'Attribution des Bandes de fréquences radioélectriques (CIABAF), est placé sous l'autorité du Ministère des Postes et Télécommunications et regroupe toutes les administrations et structures impliquées dans la gestion du spectre, notamment, la Présidence de la République, les Services du Premier ministre, les Ministères en charge de la Communication, de la Défense, des Transports, de l'Administration Territoriale ainsi que la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, la Direction Générale à la Sécurité Extérieure, l'Agence de Régulation des Télécommunications et l'Autorité Aéronautique. Il a la charge de mettre à la disposition des différents secteurs de l'économie nationale, à travers un tableau de référence, les ressources en fréquences radioélectriques indispensables à leur développement. En effet, des secteurs entiers tels que les communications électroniques mobiles, l'audiovisuel hertzien, les satellites, les transports et la sécurité publique, reposent essentiellement sur l'accès à cette ressource rare du domaine public de l'Etat. Dans le cadre de cette activité, le Comité est en particulier appelé à répondre aux attentes concurrentes des différents utilisateurs nationaux du spectre, à minimiser les risques de brouillages préjudiciables entre les différents services de radiocommunication, notamment aux frontières, tout en s'harmonisant avec le Règlement des Radiocommunications de l'UIT et d'autres accords bilatéraux ou multilatéraux.

S'agissant particulièrement de la bande UHF (470-694 MHz), actuellement attribuée au service de radiodiffusion, certains pays développés œuvrent ardemment pour son transfert, sous l'égide de l'UIT, au service de télécommunications, en vue de satisfaire les besoins en spectre des applications mobiles large bande. Cette perspective ne fait pas l'unanimité. Les acteurs du secteur de l'audiovisuel, qui s'y opposent, estiment que ladite bande reste actuellement la seule ressource en fréquence permettant le développement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) au Cameroun, suite à l'affectation successive du premier et deuxième dividende numérique au service mobile.

Au regard de ce qui précède, la présente étude vise à la réalisation d'une étude sur l'impact socio-économique de l'utilisation future de la bande UHF (470-694 MHz) au Cameroun qui devra mettre à la disposition du CIABAF un outil d'aide à la prise de décision dans le cadre de sa mission d'attribution des bandes de fréquences sur le plan national. Elle a fait l'objet de la résolution n°00000026/CIABAF/2016-11, du 08 février 2017, adoptée au sortir de la dernière session ordinaire du Comité, tenue le 29 décembre 2016.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet d'établir une « short-list » constituée de cabinets ou bureaux d'études compétents et capables d'élaborer l'étude détaillée relative à ce projet.

3. Remises des offres

Les dossiers de candidature devront parvenir sous plis fermés, scellés et sans aucun renseignement sur le cabinet ou bureau d'études au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Réglementation des Postes, des Télécommunications et des TIC, 4^e étage, porte 414, téléphone : 222 22 41 90 au plus tard le 11 juin 2018 à 12 heures.

Chaque offre constituée en une enveloppe unique portera la mention :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000000012/AMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 04 MAI 2018, POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE AU CAMEROUN, RELATIVEMENT AUX PERSPECTIVES DE L'UTILISATION FUTURE DE LA BANDE UHF (470 – 694 MHZ) »
 « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

4. Composition du dossier

Le dossier d'Avis International à Manifestation d'Intérêt comprendra les sections suivantes :

Section 1 : Pièces administratives ;
 Section 2 : Dossier technique.

A. Section 1 : pièces administratives (enveloppe A)

La section 1 comprend les pièces administratives (originales ou leurs copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) et valables pour l'exercice en cours) suivantes :

- a) Lettre de motivation dûment signée du soumissionnaire ;
- b) Attestation de non redevance en cours de validité;
- c) Copie du registre du commerce, certifiée au greffe du tribunal de 1^{ère} instance ;
- d) Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- e) Attestation de non faillite (original ou copie certifiée par le greffe du tribunal de 1^{ère} instance) ;
- f) Attestation de soumission à la CNPS délivrée pour le présent Avis à manifestation d'Intérêt.

B. Section 2 : dossier technique (enveloppe B)

Le dossier technique devra comprendre :

- la présentation du Cabinet ou Bureau d'Études ainsi que les domaines d'action et d'intervention ;
- la compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, méthodologie, résultats, planning de réalisation) ;
- la liste du personnel (qualification et expérience) appelé à réaliser une prestation (le curriculum vitae de chaque personnel daté et signé par l'intéressé et les copies des diplômes) ;
- les références dans les prestations similaires réalisées avec les pièces justificatives (première et dernière page du marché + procès-verbal de réception) ;
- la présentation de l'offre.

C. Principaux critères

Principaux critères éliminatoires

N°	Désignations
01	Dossier administratif incomplet
02	Fausse déclaration, document falsifié
03	Note technique inférieure à 70 points sur 100

Principaux critères de qualification

Les offres techniques seront évaluées en fonction des principaux critères ci-après :

N°	Désignation	Notation
----	-------------	----------

01	Références du soumissionnaire Références dans le suivi et le contrôle des travaux de mise en service des infrastructures de télécommunications/radiocommunication. Deux (02) références.....15 points ; Plus de deux (02) références.....25 points.	30
02	Compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, méthodologie, résultats, planning de réalisation)	20

03	Qualification et expériences	45
	Chef de mission Ingénieur en télécommunications (BAC+5), spécialiste des radiocommunications, disposant d'au moins 10 ans d'expérience.	15
	Chef de projet Ingénieur des travaux de télécoms (BAC+3), Option radiocommunication, avec 7 ans d'expérience dans la gestion de spectre de fréquences.	10
	Economiste (BAC+5), avec 5 ans d'expérience dans le domaine des études socio-économiques.	10
	Juriste (BAC+5), avec 5 ans d'expérience dans le domaine des études socio-économiques.	10
4	Présentation de l'offre	5
	Bonne présentation	5
	Présentation moyenne	2,5
		/100

Seuls les candidats ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur 100, à l'issue de l'évaluation des offres techniques seront retenus pour participer à l'Appel d'Offres International Restreint.

Récapitulatif des critères de qualification

N°	Critères	Notation
1	Références du soumissionnaire	30
2	Compréhension du mandat de la mission	20
3	Qualification et expériences	45
4	Présentation	5
	TOTAL	100

5. Renseignements Complémentaires

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès de la Direction de la Réglementation des Postes, des Télécommunications et des TIC, 4^e étage, porte 414, téléphone : 222 22 41 90./-

YAOUNDE le 4 Mai 2018

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°011/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°06/AONO/CAE1ER/CABM/CIPM/SM DU 20 MARS 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU QUARTIER NGOG A APOUH, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1 ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER}, AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Par Décision N°005/D/CAE1ER/CABM/SM DU 25 AVR 2018 , **L'ETABLISSEMENT ZAGA BP 160 EDEA TEL : 696 40 80 07 / 677 73 16 28**, a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **dix neuf millions neuf cent soixante dix mille (19 970 000) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaire.**

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er} pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

COMMUNIQUE N° 01320/C/MINHDU DU 02 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 020/AONR/MINHDU/CMPM/2018 DU 06 MARS 2018 POUR LA PREPARATION DU CONTRAT DE VILLE DE BANGANGTE (EN PROCEDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BF MINHDU - EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain communique :

Par décision N°**01319/D/MINHDU** du **02 MAI 2018** le soumissionnaire ci- après a été retenu comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation suscitée :

Soumissionnaire	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution des prestations
AYE-BOSS CONSULTING	29 186 438	Cinq (05) mois

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain pour l'établissement de la lettre-commande correspondante.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été sélectionné est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 2 Mai 2018

Le **MINISTRE**

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°039/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle communique :

Les **Ets LE TOUNANG** BP 5 607 Yaoundé, ont été retenus adjudicataires des lots 1 et 2 de la Demande de Cotation n°003/DC/MINEFOP/CMPM/2018 du 14 mars 2018, relative à la fourniture du mobilier de bureau Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (deux lots), selon les conditions ci-après :

Soumissionnaire	Lot	Montant TTC en F CFA	Délai de livraison	Observations
Ets LE TOUNANG BP 5 607 Yaoundé	1	9 003 375	60 jours	Attributaire de la Lettre-Commande
	2	8 999 917	60 jours	Attributaire de la Lettre-Commande
NETT IMPRESSION BP 11 700 Yaoundé	1	9 981 225	60 jours	//
	2	9 945 450	60 jours	//
GRUPE DE GAULLE BP 12 604 Yaoundé	1	9 528 075	50 jours	//
TRANSF BP 4418 Yaoundé	1	//	//	Dossier administratif incomplet après le moratoire de 48h
SHIVA BP 33 690 Yaoundé	1 et 2	//	//	Carte de contribuable falsifiée
Ets CONFIDENTIEL BP 6 012 Yaoundé	1 et 2	//	//	Offre technique non conforme

Par conséquent, l'Entreprise ci-dessus, attributaire des Lettres-Commandes est invitée à prendre l'attache de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dès publication du présent communiqué, pour finalisation des projets de Contrat y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont informés qu'ils peuvent passer retirer leurs offres sous quinzaine auprès de la Direction des Affaires Générales susvisée, faute de quoi ces offres seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

YAOUNDE le 26 Avril 2018

Le **MINISTRE**

PEREVET Zacharie

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°040/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle communique :

La Société TABANG BP 35 951 Yaoundé, a été retenue adjudicataire de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/MINEFOP/SG/DAG/2018 du 27 février 2018, relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des locaux abritant les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, selon les conditions ci-après :

Soumissionnaire	Lot	Note technique	Montant TTC en F CFA	Délai de livraison	Observations
TABANG Sarl BP 35 951 Yaoundé	unique	80%	9 949 624	04 mois	Attributaire de la Lettre-Commande

Par conséquent, l'Entreprise ci-dessus, attributaire de la Lettre-Commande est invitée à prendre l'attache de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dès publication du présent communiqué, pour finalisation du projet de Contrat y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont informés qu'ils peuvent passer retirer leurs offres sous quinzaine auprès de la Direction des Affaires Générales susvisée, faute de quoi ces offres seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

YAOUNDE le 26 Avril 2018

Le MINISTRE

PEREVET Zacharie

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 006/C/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°001/AONO/MINMAP/MINEE/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE À EKOUMDOUMA DANS LA COMMUNE DE SAA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Autorité contractante,

Par décision N°006/DM/C/S du 04 Mai 2018, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la Construction **d'une adduction d'eau potable à Ekoumdouma dans la Commune de SAA**

N° de lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	STE SOCADIP SARL BP: 12291 YAOUNDE	Construction d'une adduction d'eau potable	59.688.110	04 mois

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter la Commune de SAA (Représentant Maître d'Ouvrage) dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription du projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

SA'A le 4 Mai 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 001/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°001/DC/MINMAP/MINDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS À L'ÉCOLE MATERNELLE DE NKOLADJAPANS LA COMMUNE DE SAA

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Autorité contractante,

Par décision N°002/DM/C/S du 24 Avril 2018, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la Construction **du logement d'astreinte pour enseignants à l'école maternelle de NKOLADJAP**:

N° de lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	STE SOCADIPSARL BP: 12291 YDE	Construction logement d'astreinte	16.970.587	03 mois

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter la Commune de SAA (Représentant Maître d'Ouvrage) dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription du projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

SA`A le 24 Avril 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU WOURI

COMMUNIQUE N°10/C/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ DU 07/05/2018 PORTANT PUBLICATION DES
RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
008/A0NO/DRMAP-LT/DDMAPW/CDPM/WOURI/2018 DU 13 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX D'UN BLOC
DE DEUX SALLES DE CLASSE À MBENGUE DIKOUME DANS L'ARRONDISSEMENT DE MANOKA.
MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MANOKA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC -
EXERCICE 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU WOURI COMMUNIQUE :

Les soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres de numéro et référence susmentionnés sont informés que ledit appel d'offres est déclaré **Infructueux**.

DOUALA le 8 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

BABA Fridolin

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MÉNOUA

COMMUNIQUE N°05/C/PR/MINMAP/DR.OU/DD-ME/5PM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION N° 06/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM/CDPM-BEC/2018 DU 23 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FOMBAP DANS LA COMMUNE DE SANTCHOU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST.FINANCEMENT: BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Menoua, communique :

Par décision N°05/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-Me/SPM/2017 du 08 Mai 2018, la Lettre- Commande relative à la consultation suscitée est attribuée à l'unique soumissionnaire ci-après :

DENOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC (en FCFA)	DELAI D'EXECUTION
TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FOMBAP DANS LA COMMUNE DE SANTCHOU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST	Ets KABEL Sarl, BP 12095, Douala Tel 6 99 88 97 78/6 79 13 55 46	14 552 608(Quatorze millions cinq cent cinquante-deux mille six cent huit)	90 (Quatre-vingt-dix jours calendaires)

Ledit attributaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Menoua pour l'établissement de la Lettre-Commande y relative.

DSCHANG le 8 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

SIGNOU Boniface

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°010/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/CAE1"/CABM/CIPM/SM DU 20 MARS 2018 RELATIF AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DE KOUKOLTE (EBOKA-BISSENG), COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Par Décision N°004/D/CAE1^{1e}/CABM/SM DU 25 AVR 2018, **L'ETABLISSEMENT ZAGA**

BP 160 EDEA TEL : 696 40 80 07 / 677 73 16 28, a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **soixante trois millions cent quatre vingt neuf mille cinq cent quarante (63 189 540) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaire.**

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er} pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

COMMUNIQUE DE PRESSE N°010/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 27 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS CONCERNANT LES CONSULTATIONS SUIVANTES: • DEMANDE DE COTATION N°008/DC/MINTOUL/CMPM/2018 POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-SURVEILLANCE À LA STATION NAUTIQUE DE LAGDO Y COMPRIS L'AMÉNAGEMENT D'UN BLOC TECHNIQUE POUR CONTRÔLE ; • DEMANDE DE COTATION N°009/DC/MINTOUL/CMPM/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINTOUL ; • DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°006/AONO/MINTOUL/CMPM/2018 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUSÉE À MOUKONG À DES FINS TOURISTIQUES ; • DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°009/AONO/MINTOUL/CMPM/2018 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN TOBOGGAN GÉANT À LA STATION NAUTIQUE DE LAGDO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs communique :

Conformément aux dispositions des dossiers susvisés, financés dans le cadre du Budget d'Investissement Public et de Fonctionnement de l'exercice 2018, et sur proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats se présentent ainsi qu'il suit :

N°	Objet	Lieu de Livraison	Entreprise	Montant TTC après correction en FCFA	Délai d'exécution
1	Installation d'un système de vidéo-surveillance à la Station Nautique de Lagdo y compris l'aménagement d'un bloc technique pour contrôle	Lagdo	SOCATRACK SARL, BP : 35 310 Yaoundé	18 424 125	02 mois
2	Recrutement d'une société de gardiennage de l'immeuble abritant les services centraux du MINTOUL	Yaoundé	ATLANTIC SECURITY SERVICES SARL, B.P : 12 748 Yaoundé	10 255 500	08 mois
3	Réalisation des travaux de construction d'un Musée à Moukong à des fins touristiques	Mokolo	Etablissement MANJA, BP : 125 Maroua	39 891 510	04 mois
4	Acquisition et installation d'un Toboggan géant à la Station Nautique de Lagdo	Lagdo	Groupement AL LAMINE ET FRERES & Etablissement LE SAPIN, BP : 2218 Yaoundé	49 774 950	06 mois

Les Directeurs de ces entreprises sont priés de se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance), porte 205, pour la suite de la procédure.

Ce communiqué tient lieu de main-levée de caution pour toutes les entreprises ayant participé à ces consultations. Par ailleurs, les Sociétés qui n'ont pas été retenues peuvent passer retirer leurs soumissions sous-quinzaine. Faute de quoi, elles seront détruites.

YAOUNDE le 27 Avril 2018

Le MINISTRE

MAIGARI BELLO BOUBA

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/MAONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 09 FEVRIER 2018 POUR LES SERVICES DE SECURISATION ET DE GARDIENNAGE A L ISOPITAL GYNECO.OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Gyneco-obstétrique et Pédiatrique de Douala communique :

La Société **ESSOKA SECURITY BP : 10178 DOUALA** . soumissionnaire de l'ADDel d'Offres susvisé est déclaré adjudataire pour un montant de **Francs CFA 49 249 833 (quarante-neuf millions deux cent quarante-neuf mille huit cent trente-trois) TTC**, et pour un délai d'exécution, le neuf (09) mois calendaires de la encode aient du **1er Avril au 31 Decembre 2018**.

DOUALA le 5 Avril 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°07/C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM DU 23 AVR 2018 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°10/AONO/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/C-MK0/2018 DU 14 MARS 2018 POUR LE RACCORDEMENT DU SITE ECOLOGIQUE DE MOUANKO AU RESEAU LOCAL DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE. DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante communique :

Par décision N°07/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSMM/2018 du 23AVR 2018 , **les Ets Bureau d'Expertise et de Construction (Ets BEC), B.P : 667 Edéa, N° Contribuable : P098512090716D N° Registre de Commerce RC/EDA/001/A/2014** ont été retenus comme adjudicataires de la Lettre-Commande relative à l'avis d'appel d'offres suscité.

Le résultat du procès-verbal de la séance du 19 Avril 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics est ce qui suit :

Soumissionnaires	Offre administrative	Offre technique	Offre financière	Observation
Ets BEC	Conforme	Délai : un (0) mois Note = 87,5%	Montant TTC : 11.411.428 fcfa	Adjudicataire
Ets NYOBSON	Conforme	Délai : trois (03) mois Note = 75%	Montant TTC : 14.699.986 fcfa	, 2,...c
Ets SEM Sarl	Conforme	Délai : trois (03) mois Note = 50%	Non qualifiée pour l'évaluation	Eliminés pour note technique insuffisante.
Ets FUE	Conforme	Délai : trois (03) mois Note = 37.5%	Non qualifiée pour l'évaluation	liée Eiminés Our note technique insuffisante.

L'adjudicataire est invité à se présenter dans un délai de cinq (05) jours après publication du présent communiqué, à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Sanaga Maritime pour notification de la décision d'attribution et du projet de Lettre-Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour Ets NYOBSON, Ets SEM Sarl et Ets FUE.

EDEA le 23 Avril 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

KOUAMOU FEUZEU ERIC CHRISTIAN

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUE DE PRESSE N°000000030/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA RELATIF A LA PUBLICATION DE LA DECISION N°000000084/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 3 MAI 2018 PORTANT RESULTAT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00007/AONO/MPT/CMPM/2018 DU 12 MARS 2018 RELATIF A LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU DANS DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire dont le nom figure dans le tableau ci-dessous, est déclaré adjudicataire du marché, objet de la consultation susvisée. Il s'agit de :

N°	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
1	AFRILUX SA BP: 2483 Yaoundé	75.574.668 FCFA	Soixante (60) jours.

Ce soumissionnaire est par conséquent prié de se présenter d'urgence, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) pour les formalités de signature dudit contrat./-

YAOUNDE le 3 Mai 2018

Le **MINISTRE**

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DE L'ADAMAOUA

COMMUNIQUE N° 020/C/PR/MINMAP/SG/DRAD/SMI/2018 DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°019/ AONO/PR/MINMAP/DR-AD/CRPM-AI/SMI DU 16 AVRIL 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC EN ENERGIERENOUVELABLE DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGAOUI, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

MAITRE D'OUVRAGE : Le Maire de la Commune de Ngaoui
FINANCEMENT : Dotation Générale de la Décentralisation (DGD), Exercice 2016.

Le Délégué Régional des Marchés Publics de rAdamaoua à Ngaoundéré, Autorité Contractante communique ;

Par DECISION N° 020/D/PR/MINMAP/DR-AD/SMI/2018 DU 08 MAI 2018, l'Appel d'Offres relatif à la consultation suscitée est déclaré infructueux pour absence de soumissionnaire.

NGAOUNDERE le 8 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

BOUBAKARY SADOU

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 008/C/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE SAA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Autorité contractante,

Par décision N°007/DM/C/S du 04 Mai 2018, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative **aux travaux de réhabilitation des routes communales dans la Commune de SAA**

N° de lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	LA PRINTANIERE SARL BP 04 SAA	réhabilitation des routes communales	26.991.641	03 mois

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter la Commune de SAA (Représentant Maître d'Ouvrage) dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription du projet de la lettre commande. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

SA'A le 4 Mai 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 0022/CA/C/SPORTANT CORRECTION D'UNE ERREUR CONSTATÉE À L'ARTICLE 28.5.1.1 E DU RÈGLEMENT PARTICULIER RPAO DE L'APPEL D'OFFRES N° 006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/DU RÈGLEMENT PARTICULIER (RPAO) DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/2018 DU 16 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES, DANS LA COMMUNE DE SAA, DÉPARTEMENT DE LA LÉKIÉ, RÉGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Maître d'Ouvrage

informe l'ensemble des Entreprises ayant soumissionné à

l'appel d'offres ci-dessus rappelé, qu'au lieu de lire à l'Article 28.5.1.1 .e): **Non satisfaction, au moins, à 80% des critères essentiels ; lire plutôt Article 28.5.1.1 .e) :**

Non satisfaction, au moins, à 70% des critères

essentiels ;

Le reste sans changement.

Le présent communiqué tient lieu d'information à titre

individuel.

SA'A le 19 Avril 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU WOURI

COMMUNIQUE N°11/C/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ DU 07/05/2018 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/DRMAP-LT/DDMAPW/CDPM/WOURI/2018 DU 13 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE !CANGUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 6EME. MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MANOKA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU WOURI COMMUNIQUE :

Par DECISION N° /D/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ DU 09/05/2018, la Lettre-Commande objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC de l'attribution	Délai (jours)	Observation
	Ets GILBERTO CAM B.P 13199 Douala. TEL: 679 80 71 23	21 999 836	90	Adjudicataire

Ledit attributaire ci-dessus est invité à se présenter, dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Wouri, sise au 1^{er} Etage Immeuble Kassap, pour l'établissement des projets de Lettre-Commande.

Le soumissionnaire ci-après désigné n'a pas été retenu pour les motifs suivants :

N° Lot	Entreprise	Motifs
1	ETS CONSTRUIRE AFRICA	Offre plus chère

DOUALA le 9 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

BABA Fridolin

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

COMMUNIQUE DE PRESSE N°011/CP/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 27 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT CONCERNANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°008/AONO/MINTOUL/CMPM/2018 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA STATION NAUTIQUE DE LAGDO

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs communique :

Conformément aux dispositions du dossier d'Appel d'Offres susvisé, financé dans le cadre du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2018, et sur proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Tourisme et des Loisirs, le résultat se présente ainsi qu'il suit :

N°	Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC Corrigé en FCFA	Délai d'exécution
1	Lot N°1 : Construction d'une clôture et réalisation des VRD	Lagdo	Etablissement CAMEROON MEGA BUSINESS CENTER, BP : 13390 Yaoundé	69 878 413	04 mois
2	Lot N°2 : Réalisation des travaux d'aménagements paysagers	INFRUCTUEUX			
3	Lot N°3 : Aménagement d'une piscine rivière				

Le Directeur de cette entreprise est prié de se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales (Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance), porte 205, pour la suite de la procédure.

Ce communiqué tient lieu de main-levée de caution pour toutes les entreprises ayant participé à cette consultation. Par ailleurs, les Sociétés qui n'ont pas été retenues peuvent passer retirer leurs soumissions sous-quinzaine. Faute de quoi, elles seront détruites.

YAOUNDE le 27 Avril 2018

Le **MINISTRE**

MAIGARI BELLO BOUBA

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

**COMMUNIQUE N° D1/22/104/C/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMA DU 08 MAI 2018 PORTANT
PUBLICATION DES RESULTATS D'UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative communique :

Par Décision n° **00318 du 09 Mai 2018**, l'Entreprise **CAMTEC SARL** est attributaire du marché passé après Appel d'Offres National Ouvert n°S2/43/004/AONO/MINFOPRA/CMPM/2018 du 12 Mars 2018, pour la réfection du rez de chaussée et des rampes d'escalier du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Le montant dudit marché tel que proposé par l'attributaire s'élève à **quatre vingt quatre millions sept cent soixante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (84 769 999) francs CFA TTC**, à supporter par le Budget d'Investissement du MI NFOPRA de l'exercice 2018.

Son délai d'exécution est de **cent dix jours (110) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative invite par conséquent les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues, à se présenter dans un délai de quinze (15) jours à compter de la publication du présent communiqué, auprès du Service des Marchés de son département ministériel, sis au 5ème étage porte 506, afin de retirer leurs offres.

Passé ce délai, lesdites offres seront détruites à la réglementation et ne pourront plus être réclamées.

YAOUNDE le 8 Mai 2018

Le MINISTRE

LE JOSEPH

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/M/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 21 FEVRIER 2018 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Hôpital Gynéco-obstétrique et Pédiatrique de Douala communique

La Société **AXA ASSURANCES** BP : 4068 DOUALA, tél : +(237) 33-42-31-59, soumissionnaire de l'Appel d'Offres susvisé est déclarée adjudicataire pour un montant de **Francs CFA 68 770 672 (Soixante-huit millions sept cent soixante-dix mille six cent soixante-douze) TTC**, et pour un délai d'exécution de **douze (12) mois calendaires à compter du 1er Avril 2018**.

Ladite société est invitée à prendre l'attache du Service des Marchés de l'Hôpital Gynéco obstétrique et Pédiatrique de Douala, pour l'établissement du projet de marché y afférente.

DOUALA le 10 Avril 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°10 /C/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2018 DU 03 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/PR /M1NMAP/DR-LT/DD-SM/ CDPM/2018 DU 02 MARS 2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'OLOMBE, DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante communique :

Par décision N°10/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/2018 du 03 MAI 2018

La Société ACHENKA Sarl ; B.P : 462 Edéa ; TEL : 699946804 ; N° Contribuable : M051411967876C ; N° RC : RC/EDA/023/B/2014 a été retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative l'Avis d'Appel d'Offres suscité, au vu des résultats du procès-verbal de la séance du 24 Avril 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime ci-dessous :

Soumissionnaire	Offre Administrative	Offre Technique	Offre Financière	Délais de livraison	Observation
Société ACHENKA Sari	Conforme	Note = 14/19 (70%) Qualifié	HT: 13 803 150 TTC: 16 460 256	Trois (03) Mois.	Adjudicataire

L'adjudicataire est invité à se présenter, au plus tard dans les cinq (05) jours suivant publication du présent Communiqué à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la sanaga Maritime pour notification de la Décision d'attribution et du projet de lettre-comamnde.

EDEA le 3 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

KOUAMOU FEUZEU ERIC CHRISTIAN

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°14/AONO/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/2018 DU 10 AVRIL 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIENDE CERTAINES ROUTES COMMUNALES SELON LES TRONCONS CI-APRES : TRONÇON 1 : NGAMBE - SAPAK - SIPADANG 7 KM TRONÇON 2 : VILLAGE KOTTA 2 KM TOTAL 9 KM DANS LA COMMUNE DE NGAMBE, DEPARTEMENT DE LASANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

NB:BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE D'ORIGINE

EDEA le 4 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

KOUAMOU FEUZEU ERIC CHRISTIAN

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°008/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°01/A0NO/CAE1'/CABM/CIPM/SM DU 07 MARS 2018 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE A OKOTH ET A APOUH CENTRE, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Par Décision N°002/D/CAE1er/CABM/SM DU 25 avr 2018 **LE COMPLEXE TECHNOLOGIE DE PRESTATIONS (CTP) SARL BP : 24 MEA TEL : 696 61 83 86 / 675 13 62 35** a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **seize millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent vingt sept (16 999 927) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaire.**

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa I pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N°009/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°02/AONO/CAE1ER/CABM/CIPM/SM DU 07 MARS 2018 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQLTIPE D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A YABI MAPAN, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA LER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Par Décision N°003/D/CAE1ER/CABM/SM DU 25 AVR 2018 **COMPLEXE**

TECHNOLOGIE DE PRESTATIONS (CTP) SARL BP : 24 EDEA TEL : 696 61 83 86 / 675 13 62 35 a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **huit millions (8 000 000) francs toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaire.**

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er} pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE PORTANT ADDITIF N°01 DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°01/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 9 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN EXPLOITATION D'UNE CHAÎNE DE FABRICATION DE CARNETS A LA SOPECAM.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société de presse et d'éditions communique :

Les sociétés intéressées par l'appel d'offres international ouvert n°01/AOIO/ SPE/CIPM/2018 du 9 mars 2018 pour la fourniture, l'installation et la mise en exploitation d'une chaîne de fabrication des carnets à la SOPECAM sont informées que la remise des offres initialement prévue le 09 mai 2018 à 15 heures, est reportée au 16 mai 2018 à la même heure. L'ouverture des plis suivra une heure plus tard.

YAOUNDE le 11 Mai 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NNANA MARIE CLAIRE

COMMUNE D'EDÉA I

COMMUNIQUE N° 012/C/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/CAELER/CABM/CIPM/SM DU 20 MARS 2018 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER DES ROUTES EN TERRE, TRONÇONS : OKOTH - ECOLE PUBLIQUE D'OKOTH - INTER RN3 ; - PONGO - PONGO MISSION FRANCAISE- FIN GOUDRON PONGO ; - ABEE- PONT SUR POLBE- NDOGTIMA CRIQUE ; - CARREFOUR YAWANDA — YAWANDA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1ER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA I^{ER}, AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Par Décision N°006/D/CAE1ER/CABM/SM DU 25 AVR 2018 , **L'ETABLISSEMENT LA ROSIERE BP 79 EDEA TEL : 699 79 58 63** a été retenu comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres suscité pour un montant de **vingt sept millions (27 000 000) francs** toutes taxes comprises et pour un délai d'exécution de trois (03) mois calendaire.

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent Communiqué, au Service des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa I^{er} pour l'établissement de son projet de Lettre Commande.

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE DE BATCHAM

COMMUNIQUE N° 09/C/C /BAT/SG/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°07/ AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 DU 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS : LOT 1 VILLAGE BAGHANG II

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Batcham communique :

L'Entreprise ci-après indiquée a été retenue pour la réalisation des prestations, objet de l'avis d'Appel d'Offres ci-après:

N° AONO	ADJUDICATAIRE	LOT	PRESTATION S	MONTANT TTC SOUMISSION EN FCFA
N°07/ AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 DU 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS : Lot 1 village Baghang II	Ets SOFAMI BP ; 2554 Yaoundé Tel 677 74 09 82	UNIQUE	ELECTRIFICATION RURALE DE DU VILLAGE BAGHANG II	38 235 306 FCFA

FINANCEMENT : Budget d'investissement public exercice 2018

DELAI D'EXECUTION : Le délai contractuel est de 03 (trois) mois.

Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine au Secrétariat du Maître d'Ouvrage. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. Le présent avis vaut MAIN LEVEE des cautions de soumission pour les concernées.

BATCHAM le 8 Mai 2018

Le MAIRE

KENNE SA'A TANKEM Paul

COMMUNE DE BATCHAM

COMMUNIQUE N°10/C/C /BAT/SG/2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°07/ AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 DU 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS ; LOT 2 PREMIERE PHASE VILLAGE BAMBI I ET BAMBI II

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Batcham communique :

L'Entreprise ci-après indiquée a été retenue pour la réalisation des prestations, objet de l'avis d'Appel d'Offres ci-après :

N° AONO	ADJUDICATAIRE	LOT	PRESTATION S	MONTANT TTC SOUMISSION EN FCFA
N°07/ AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 DU 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS : Lot 2 Première phase village Bambi 1et Bambi II	SOCIETE LE FRANCK SARL BP : 3845 Yaoundé	UNIQUE	ELECTRIFICATION RURALE DE DU VILLAGE BAMBI I ET BAMBI II PREMIERE PHASE	58 403 093 FCFA

- **FINANCEMENT** : Budget d'investissement public exercice 2018
- **DELAI D'EXECUTION** : Le délai contractuel est de 03 (trois) mois.

Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine au Secrétariat du Maître d'Ouvrage. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. Le présent avis vaut MAIN LEVEE des cautions de soumission pour les concernées.

BATCHAM le 8 Mai 2018

Le MAIRE

KENNE SA'A TANKEM Paul

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MÉNOUA

COMMUNIQUE N°07/C/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION N°06/D/PR/MLNMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°003(BIS)/AONO/PR/MINMAP/DROU/DD-ME/SPM/CDPM/2018 DU 27 MARS 2018, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET DES BUREAUX DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE. LOT 2 : CETIC DE FONGO-NDENGLOT 3 : LYCEE DE BILINGUE DE NGWATTA FINANCEMENT: BIP 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Menoua, communique :

Par décision N°05/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-Me/SPM/2017 du 08 Mai 2018, la Lettre- Commande relative à la consultation suscitée est attribuée comme ci-après :

N° ET DENOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC (en FCFA)	DELAI D'EXECUTION
2 Construction d'un bloc de deux salles de classe et des bureaux au CETIC de Fongo-Ndeng.	PSTP & FILS, BP 169 Dschang Tel 6 94 50 18 65/6 77 57 10 62	20 000 000(Vingt millions)	90 (Quatre-vingt-dix jours calendaires)
3 Construction d'un bloc de deux salles de classe et des bureaux au Lycée de Bilingue de Ngwatta.	Ets GTER & SNZ, BP 1365 DSCHANG, TEL 677 75 23	20 000 000 (Vingt millions)	90 (Quatre-vingt-dix jours calendaires)

Ledit attributaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Menoua pour l'établissement de la Lettre-Commande y relative.

DSCHANG le 8 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

SIGNOU Boniface

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNIQUE N°09/C/PPJMINMAP/DRLT/DDSM DU 25/ AVR 2018 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03/AONO/PR/M1NMAP/DR-LT/DD-SM/CDPM?SM/2018 DU 13 FEVRIER 1018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE D'EDEA, ARRONDISSEMENT D'EDEA 1 DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL ;

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Sanaga Maritime, Autorité Contractante communique :

Par décision N°_/D/PR/MINMAPDRLT/DDSM/2018 du **25 AVR 2018** La **Société FEUKOUN & FILS NDJOM Sari, B.P : 189 Edéa, N° Contribuable : M011612483973X, N° Registre de Commerce RC/EDA/002/B/2016 du 07 Janvier 2016** a été retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'avis d'appel d'offres suscité, au vu du résultat des procès-verbaux des sessions : du 03 Avril 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics et de négociation, ci-dessous :

Soumissionnaires	Offre administrative	Offre technique	Offre financière	Observation
Société FEUKOUN & FILS NDJOM	Conforme	Délai : trois (03) mois Note = 17/20 (85,00%) -----	Montant TTC : 19.999 092	Adjudicataire

L'adjudicataire est invité à **se** présenter dans un délai de cinq (05) jours après publication du présent communiqué, à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Sanaga Maritime pour notification de la décision d'attribution et du projet de Lettre-Commande.

EDEA le 25 Avril 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

KOUAMOU FEUZEU ERIC CHRISTIAN

SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE PORTANT REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES DEL'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°02/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 12 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE TAQUEUSE AUTOMATIQUE A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au **Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun** à Yaoundé, sise **Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218 Yaoundé** au plus tard le **14 mai 2018** à 15 heures, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : offre administrative ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une **quatrième** et devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°02/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 12 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE TAQUEUSE AUTOMATIQUE A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM) ».

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB. La quatrième enveloppe ne doit donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

1 Remises des offres

Lire plutot

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au **Service des Marchés de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun à Yaoundé, sise Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218 Yaoundé** au plus tard le **25 Juin 2018** à 15 heures, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : offre administrative ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une **quatrième** et devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°02/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 12 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE TAQUEUSE AUTOMATIQUE A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM) ».

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB. La quatrième enveloppe ne doit donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu au siège de la SOPECAM, **le 14 MAI 2018** à partir de 16 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée** et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu au siège de la SOPECAM, **le 25 Juin 2018** à partir de 16 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée** et ayant une parfaite connaissance du dossier.

YAOUNDE le 11 Mai 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NNANA MARIE CLAIRE

SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE PORTANT REPORT DE LA DATE DE REMISE DES OFFRES DEL'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 03/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 20 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN BAC DE PREFUSION POUR LA CHAINE DE RELIURE DE LIVRES A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au **Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun** à Yaoundé, sise **Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218 Yaoundé** au plus tard le **21 mai 2018** à 15 heures, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : offre administrative ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une **quatrième** et devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 03/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 20 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN BAC DE PREFUSION POUR LA CHAINE DE RELIURE DE LIVRES A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM)».

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB. La quatrième enveloppe ne doit donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

1 Remises des offres

Lire plutot

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au **Service des Marchés de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun à Yaoundé, sise Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218 Yaoundé** au plus tard le **29 Juin 2018** à 15 heures, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : offre administrative ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une **quatrième** et devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 03/AOIO/SPE/CIPM/2018 DU 20 MARS 2018 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN BAC DE PREFUSION POUR LA CHAINE DE RELIURE DE LIVRES A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM)».

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB. La quatrième enveloppe ne doit donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu au siège de la SOPECAM, le **21 mai 2018** à partir de 16 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée** et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu au siège de la SOPECAM, le **29 Juin 2018 à partir de 16 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée** et ayant une parfaite connaissance du dossier.

YAOUNDE le 11 Mai 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NNANA MARIE CLAIRE

PORT AUTONOME DE DOUALA

ADDITIF N° 001 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 06/04/2018 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN ONDULEUR TRIPHASE ET TROPICALISE DE 80KVA ET DES SERVEURS INFORMATIQUES ET MATERIELS ASSOCIES AU PORT AUTONOME DE DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat / Service de la Préparation des Marchés du PAD situé dans l'enceinte de l'ex Direction Technique, BP 4020 Douala, au plus tard le **07/05/2018 à 12 heures**, et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 06/04/2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN ONDULEUR TRIPHASE ET TROPICALISE DE 80 KVA ET DES SERVEURS INFORMATIQUES ET MATERIELS ASSOCIES AU PORT AUTONOME DE DOUALA

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Lire plutot

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat / Service de la Préparation des Marchés du PAD situé dans l'enceinte de l'ex Direction Technique, BP 4020 Douala, au plus tard le **17/05/2018 à 12 heures**, et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/PAD/CIPM-AS/2018 DU 06/04/2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN ONDULEUR TRIPHASE ET TROPICALISE DE 80 KVA ET DES SERVEURS INFORMATIQUES ET MATERIELS ASSOCIES AU PORT AUTONOME DE DOUALA

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

DOUALA le 7 Mai 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 030 /AONR/MINHDU/CMPM /2018 DU 08 MAI 2018 POUR L'ELABORATION DU PLAN SOMMAIRE D'URBANISME (PSU) DE LA COMMUNE DE MOUANKO (EN PROCEDURE D'URGENCE). FINANCEMENT : BIP MINH DU, EXERCICE 2018

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BIP DU MINH DU
IMPUTATION
 EXERCICE 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Restreint pour l'élaboration du Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) de la commune de MOUANKO.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent en la réalisation des études d'ingénierie sur les itinéraires suscités comprenant les missions ci-après :

- Phase 1 : Elaboration du diagnostic urbain ou territorial ;
- Phase 2: Propositions des scénarii d'aménagement ;
- Phase 3 : Elaboration du dossier complet du PSU.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats figurant sur la liste restreinte ci-après. Il s'agit de :

N°	B E T	ADRESSES
1	GEODIMAF Co LTD	BP : 461 Buéa ; Tél : 677 87 74 60 / 697 90 96 31
2	ERA CAMEROUN	BP : 3 356 Yaoundé, Tél : 222 31 56 67
3	AYE BOSS CONSULTNG SARL	BP : 12 458 Yaoundé ; Tél : 675 788 246 / 679 974 491
4	GROUPEMENT ENSERBAT SARL / ENSERBAT TP	BP : 11 366 Yaoundé, Tél : 699 41 33 49
5	LE COMPETING BET	BP : 7 214 Yaoundé ; Tél : 222 21 59 88 / 699 50 11 77
6	BREIT CONSULTING	BP : 31 449 Yaoundé, Tel : 677 111 485 / 677 111 487
7	BATISU SARL	BP : 756 Yaoundé ; Tél : 677 65 26 65 / 677 76 59 49 / 699 02 53 40
8	HTR	BP : 4 013 Yaoundé ; Tél : 222 20 28 86
9	GEFA ENGINEERING	BP : 13 687 Yaoundé, Tél : 675 293 558
10	GRAFT CONSULTING	BP : 633 Bamenda ; Tél : 243 789 617 / 661 134 765 / 699 092 334

~~NB : Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement, ni avec un candidat ne faisant pas~~

partie de ladite liste.

4. Financement

Les études objet du présent Appel d'Offres sont financées par le BIP MINH DU - exercice 2018. Le montant prévisionnel des prestations est estimé à 70 000 000 FCFA TTC.

5. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés du MINH DU dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés) sise au 9^e étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1 (en face de la Poste Centrale), sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de soixante-quinze mille francs (75 000) FCFA payable au Trésor Public.

7. Remises des offres

Les offres, rédigée en français ou en anglais, doivent être présentées, sous peine de rejet, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et devront parvenir sous plis fermés, à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés-Bureau des offres) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (rez-de-chaussée de l'immeuble abritant la CPM/ MINH DU, situé derrière la pharmacie XAVYO à OLEZOA-Yaoundé (bâtiment blanc-vert aux balcons rouges avec garde-corps en alu vitré)), au plus tard le 29 MAI 2018 à 13 heures, heure locale. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 030 /AONR/MINH DU/CPM /2018 DU 08 MAI 2018
POUR L'ELABORATION DU PLAN SOMMAIRE D'URBANISME (PSU)
DE LA COMMUNE DE MOUANKO (EN PROCEDURE D'URGENCE).
FINANCEMENT : BIP MINH DU, Exercice 2018
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des études est de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 1 400 000 (un million quatre cent mille) FCFA et valable cent vingt (120) jours, soit pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou toute autre autorité administrative compétente (Gouverneur, préfet, sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

11. Ouverture des Plis

Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 29 MAI 2018 au plus tard à 14 heures précises dans la salle de réunions de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés publics du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, siégeant au rez-de-chaussée de l'immeuble abritant la CPM/MINHDU, situé derrière la pharmacie XAVYO à OLEZOA-Yaoundé (bâtiment blanc-vert aux balcons rouges avec garde-corps en alu vitré).
- L'ouverture des offres financières sera faite au terme de l'analyse des offres techniques pour les soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 75 points sur 100 (75/100).
Seuls les soumissionnaires concernés peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une bonne connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- A. Absence d'une pièce du dossier administratif ;
- B. Absence de déclaration sur l'honneur de non-abandon des marchés publics au cours des trois (03) dernières années ;
- C. Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- D. Absence d'une pièce de l'offre financière (Soumission, BPU, DQE, SDPU) ;
- E. Omission dans le BPU d'un prix unitaire quantifié ;
- F. Non-respect du profil minimum de formation du personnel clé ;
- G. Note technique inférieure à 75 points sur 100 des critères essentiels ;
- H. Présence des informations de l'offre financière dans l'offre administrative ou technique.

*. Critères essentiels

- Présentation02 points
- Références du consultant..... 20 points ;
- Personnel Clé.....55 points ;
- Matériel à mobiliser.....10 points ;
- Planning et méthodologie proposée.....13 points ;

Seules les soumissions dont les propositions techniques justifient d'une note supérieure ou égale à soixante-quinze points sur cent (75/100) seront éligibles à l'analyse des offres financières.

13. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après:

$$N = \frac{80 \times \text{Note technique (Nt)} + 20 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :

Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule :

$$Nf = \frac{100 \times Fm}{F}$$

Fm = le montant de la proposition la moins disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération, sise au 4ème étage de l'immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), Tél : 222 219 919, aux heures ouvrables.

Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 8 Mai 2018

Le *MINISTRE*

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 007/C/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°005/AONO/MINMAP/MINADER/C-SAA/CIPM/2018 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE SESSOL DANS LA COMMUNE DE SAA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Autorité contractante,

Par décision N°007/DM/C/S du 04 Mai 2018, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative **à la réhabilitation d'un pont sur la rivière Sessol dans la Commune de SAA**

N° de lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	LA PRINTANIERE SARL BP 04 SAA	réhabilitation d'un pont sur la rivière Sessol	9.993.150	03 mois

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter la Commune de SAA (Représentant Maître d'Ouvrage) dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription du projet de la lettre commande. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

SA'A le 4 Mai 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE

COMMUNIQUÉ N° 0005/C/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR DU 07 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DE L'ANNULATION D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Arts et de la Culture communique :

Par Décision n°0005/D/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2018 l'Appel d'Offres ci-après est déclaré infructueux.

Il s'agit de :

N°	Attributaire	Nature des prestations	Lieu de livraison	Montant prévisionnel
01	Appel d'offres national ouvert N° 0002/AONO/MINAC/CMPM/18	Acquisition d'un minibus pour les services centraux et les déplacements de l'ensemble national	Yaoundé	60 000 000

Le présent communiqué, sera enregistré, publié partout ou besoin sera.

YAOUNDE le 7 Mai 2018

Le **MINISTRE**

MOUELLE KOMBI Narcisse

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 588/CRP/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/IA3/2018 RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°21/DC/MINTP/CMPM/2018 DU 02/04/2018 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT, LA SURVEILLANCE ET LA SÉCURITÉ DES ENGIN DU GÉNIE CIVIL AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS À PARTIR DU SYSTÈME SATELLITAIRE DE SÉCURITÉ « GPS TRACKING ». FINANCEMENT : BUDGET MINTP, EXERCICE 2018, LIGNE 52 36 467 03 33 00 20 2279.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires intéressés par la Demande de Cotation suscitée, que la date de dépôt et ouverture des offres initialement prévue le **10/05/2018** est reportée au **14/05/2018** aux mêmes lieux et heure.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 9 Mai 2018

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 002/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°001/DC/MINMAP/MINDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GROUPE SCOLAIRE BILINGUE DE SAA CENTRE (LOT I) DANS LA COMMUNE DE SAA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Autorité contractante,

Par décision N°003/DM/C/S du 24 Avril 2018, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la Construction d'un bloc de deux salles de classe au GROUPE SCOLAIRE BILINGUE DE SAA CENTRE (Lot I) :

N° de lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
LOT I	LA STE SOCADIP SARL BP: 12291 Ydé	Construction d'un bloc de deux salles de classes	16.495.387	03 mois

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter la Commune de SAA (Représentant Maître d'Ouvrage) dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription du projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

L'autre soumissionnaire (ETS LA PATIENCE PLUS) ayant souscrit à l'appel d'offre susvisé n'a pas été retenu au motif : **présentation de pièces falsifiées dans son offre en l'occurrence l'attestation pour soumission**. Par conséquent il est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites

SA'A le 24 Avril 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 004/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°003/DC/MINMAP/MINSANTE/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ À NKOLO I DANS LA COMMUNE DE SAA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Autorité contractante,

Par décision N°004/DM/C/S du 24 Avril 2018, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la Construction **d'un Centre de Santé à NKOLO I** :

N° de lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
Unique	LA PRINTANIERE SARL BP: 04 SAA	Construction d'un Centre de Santé	49.990.324	03 mois

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter la Commune de SAA (Représentant Maître d'Ouvrage) dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription du projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

SA'A le 24 Avril 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

COMMUNE DE SA`A

COMMUNIQUE N° 003/C/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°001/DC/MINMAP/MINDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NSANMENDOUGA (LOT II) DANS LA COMMUNE DE SAA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de SAA, Autorité contractante,

Par décision N°004/DM/C/S du 24 Avril 2018, l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de NSANMENDOUGA (Lot II) :

N° de lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION
LOT II	LA PRINTANIERE SARL BP: 04 SAA	Construction d'un bloc de deux salles de classes	16.494.910	03 mois

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter la Commune de SAA (Représentant Maître d'Ouvrage) dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de la souscription du projet de marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

L'autre soumissionnaire (ETS LA PATIENCE PLUS) ayant souscrit à l'appel d'offre susvisé n'a pas été retenu au motif : **présentation de pièces falsifiées dans son offre en l'occurrence l'attestation pour soumission CNPS**. Par conséquent il est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites

SA'A le 24 Avril 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUE DE PRESSE N°000000030/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA RELATIF A LA PUBLICATION DE LA DECISION N°000000084/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA DU 3 MAI 2018 PORTANT RESULTAT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00007/AONO/MPT/CMPM/2018 DU 12 MARS 2018 RELATIF A LA FOURNITURE DU MOBILIER DE BUREAU DANS DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire dont le nom figure dans le tableau ci-dessous, est déclaré adjudicataire du marché, objet de la consultation susvisée. Il s'agit de :

N°	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
1	AFRILUX SA BP: 2483 Yaoundé	75.574.668 FCFA	Soixante (60) jours.

Ce soumissionnaire est par conséquent prié de se présenter d'urgence, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) pour les formalités de signature dudit contrat./-

YAOUNDE le 3 Mai 2018

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°039/CP/MINEFOP/SG/DAG/SDB DU 26 AVRIL 2018 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle communique :

Les **Ets LE TOUNANG** BP 5 607 Yaoundé, ont été retenus adjudicataires des lots 1 et 2 de la Demande de Cotation n°003/DC/MINEFOP/CMPM/2018 du 14 mars 2018, relative à la fourniture du mobilier de bureau Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (deux lots), selon les conditions ci-après :

Soumissionnaire	Lot	Montant TTC en F CFA	Délai de livraison	Observations
Ets LE TOUNANG BP 5 607 Yaoundé	1	9 003 375	60 jours	Attributaire de la Lettre-Commande
	2	8 999 917	60 jours	Attributaire de la Lettre-Commande
NETT IMPRESSION BP 11 700 Yaoundé	1	9 981 225	60 jours	//
	2	9 945 450	60 jours	//
GROUPE DE GAULLE BP 12 604 Yaoundé	1	9 528 075	50 jours	//
TRANSAF BP 4418 Yaoundé	1	//	//	Dossier administratif incomplet après le moratoire de 48h
SHIVA BP 33 690 Yaoundé	1 et 2	//	//	Carte de contribuable falsifiée
Ets CONFIDENTIEL BP 6 012 Yaoundé	1 et 2	//	//	Offre technique non conforme

Par conséquent, l'Entreprise ci-dessus, attributaire des Lettres-Commandes est invitée à prendre l'attache de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dès publication du présent communiqué, pour finalisation des projets de Contrat y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont informés qu'ils peuvent passer retirer leurs offres sous quinzaine auprès de la Direction des Affaires Générales susvisée, faute de quoi ces offres seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

YAOUNDE le 26 Avril 2018

Le **MINISTRE**

PEREVET Zacharie

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°005/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER} AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N°0222/CAB/PR du 8 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er:

Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000430/CAB/MINMAP du 12 Juillet 2016 portant désignation des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Décision N°0011/D/M1NMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20/07/2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu le procès verbal de la session du 20/04/2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.

Considérant l'Avis d'appel d'offres N°06/AONO/CAEI^{ER} /CABIVI/CIPM/SM du 20 Mars 2018 pour l'exécution des travaux d'électrification rurale du quartier Ngog à Apouh, Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

-DECIDE?

Article 1 : L'ETABLISSEMENT ZAGA BP 160 EDEA, TEL : 696 40 80 07 / 677 73 16 28 est déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Avis d'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite :

Nature de la lettre commande : travaux d'électrification rurale du quartier Ngog à Apouh, Commune d'Arrondissement d'Edéa I', Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Montant de la lettre commande : 19 970 000 FCFA Toutes Taxes Comprises. **Délai de livraison** : trois (03) mois CALENDRAIRE

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

DECISION N°005/D/HGOPED/DG/DAAF/SM DU 10 AVR 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/MAONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 21 FEVRIER 2018 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE A L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA.

Vu la constitution ;

Vu le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'agence de Régulation des marchés publics

Vu le décret 2002/003 du 19 Avril 2002 portant code général des impôts ;

Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics;

Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 à l'application du code des Marchés publics,

Vu l'Arrêté N°033/CAB/PMI du 13 février 2007mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales applicables aux marchés publics

Vu les circulaires N°002 et 003/CAB/PM du 31Janvier 2001qui précisent les modalités de mutation économique des marchés ,

Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2001, portant organisation du Gouvernement

Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2001 portant formation du Gouvernement,

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation e fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés publics ;

Vu la circulaire N° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Terhtorales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Vu l'Arrêté N°0089/A/MINMAP/ du 04 mai 2015 portant création d'une Commission interne de passation des marchés auprès de

l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et pédiatnque de Douala (HGOPED)

Vu la Décision la décision00000404/D/MINMAP/SGJDAJ du 22 Juin 2016 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala;

Vu les résolutions du Conseil d'Administration de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala ;

DECIDE:

Article 1er: Le Soumissionnaire **AXA ASSURANCES** BP • 4068 DOUALA, tél : +(237) 33-42-31-59 est adjudicataire pour compter de la signature de la présente décision pour la souscription d'une police d'assurance maladie groupe à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala, pour un montant TTC de **68 770 672 (Soixante-huit millions**

sept cent soixante-dix mille six cent soixante-douze) francs CFA et pour un délai d'exécution de douze (12) mois
calendaires à compter du 1er Avril 2018

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

DOUALA le 10 Avril 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

DECISION N°10/D/PRJMINMAP/DRLT/DDSM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME *Autorité contractante.*

Vu la constitution ;

Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'arrêté N°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La décision N°00000111/D/CAB/MINMAP du 07 février 2018 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu La décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics modifiée par la Décision N°0559/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Octobre 2015 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 24 Avril 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres N°05/A0N0/ PR/M1NMAP/DR-LT/DD-SM/CDPM/2018 DU 02 MARS 2018 pour la construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'Olombé, dans la Commune de Mouanko, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;

- DECIDE ?

Article 1^{er} : La Société **ACHENKA Sari** ; B.P : 462 Edéa ; TEL 699946804 ; N° Contribuable : M051411967876C ; N° RC : RC/EDA/023/B/2014 est déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative l'Avis d'Appel d'Offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Montant de la Lettre-Commande : Seize millions quatre cent soixante mille deux cent cinquante-six (16 460 256 F CFA) Francs CFA Toutes Taxes comprises.

Délai d'exécution : Trois (03) mois calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

EDEA le 3 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

KOUAMOU FEUZEU ERIC CHRISTIAN

COMMUNE DE SA`A

DECISION MUNICIPALE N° 002/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE À L'ÉCOLE MATERNELLE DE NKOLADJAP DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA MAÎTRE D'OUVRAGE

Vu La Constitution de la république du Cameroun ;

Vu Le décret n°2004/75 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 11 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;

Vu l'arrêté n° 00000072/A/MINAT/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 20 Avril 2018

Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA STE SOCADIP SARL B.P 12291 Ydé ci-après citée est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres susmentionné.

Maître d'Ouvrage	N° de Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	observations
Maire de la Commune de SAA	Unique	NKOLADJAP	STE SOCADIP SARL	16.970.587	16.970.587	03 mois	Attributaire

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MÉNOUA

DECISION N°06/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU 08 MAI 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/MINMAP/DR-OU/DD- ME/SPM/CDPM/2018 DU 23 MARS 2018 POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FOMBAP DANS LA COMMUNE DE SANTCHOU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA MENOUA,

Vu la constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation

des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001

/048 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu L'arrêté N° 0520/CAB/PR du 29 juin 2016 portant nomination de Monsieur SIGNOU Boniface, Délégué Départemental

des Marchés Publics de la Menoua ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution

~~du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des~~



autres

organismes subventionnés pour l'exercice 2018;

Vu Le dossier d'Appel D'offres National N°005/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DD-Me/SPM/CDPM/201 8 du 23 mars 2018 pour

les travaux d'achèvement de la case communautaire de Fombap dans la Commune de Santchou département de la Menoua.

Vu Le rapport d'analyse des offres ;

Vu la Décision n°0016/D/M[NMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales

des Marchés Publics

Vu le Procès-Verbal N° 00055094 du 04 MAI 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics

de la Menoua portant proposition d'attribution :

DECIDE:

Article 1er : L'unique soumissionnaire du lot ci-après a été retenu comme adjudicataire de la Lettre-Commode relative à la consultation sus-citée ainsi qu'il suit:

DENOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC (en FCFA)	DELAI D'EXECUTION
TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FOMBAP DANS LA COMMUNE DE SANTCHOU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST	Ets KABEL Sarl , BP 12095, Douala Tel 6 99 88 97 78/6 79 13 55 46	14 552 608(Quatorze millions cinq cent cinquante-deux mille six cent huit)	90 (Quatre-vingt-dix jours calendaires) <i>DSCHANG</i> le 8 Mai 2018 <i>Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL</i> SIGNOU Boniface

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°006/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER}
AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'Arrêté N°0222/CAB/PR du 8 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d' Edéa1 ER ;

Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000430/CAB/MINMAP du 12 Juillet 2016 portant désignation des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20/07/2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu le procès verbal de la session du 20/04/2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa

Considérant l'Avis d'appel d'offres N°07/A0NO/CAEI^{ER}/CABM/CIPM/SM DU 20/03/2018 relatif a l'exécution des travaux d'entretien routier des routes en terre, tronçons :

- OKOTH - ECOLE PUBLIQUE D'OKOTH - INTER RN3 ;

- PONGO - PONGO MISSION FRANCAISE- FIN GOUDRON PONGO ;

- ABEE- PONT SUR POLBE- NDOGTIMA CRIQUE ;

- CARREFOUR YAWANDA — YAWANDA

, Commune d'Arrondissement d'Edéa r, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

-DECIDE?

Article 1 : L'ETABLISSEMENT LA ROSIE« BP 79 EDEA TEL : 699 79 58 63 est déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Avis d'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite :

Nature de la lettre commande : Travaux d'entretien routier des routes en terre, tronçons :

OKOTH - ECOLE PUBLIQUE D'OKOTH - INTER RN3 ;

- PONGO PONGO MISSION FRANCAISE- FIN GOUDRON PONGO ;

- ABEE- PONT SUR POLBE- NDOGTIMA CRIQUE ;

- CARREFOUR YAWANDA — YAWANDA

Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Montant de la lettre commande : 27 000 666 FCFA Toutes Taxes Comprises.

Délai de livraison : trois (03) mois **CALENDRAIRE**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. I?

EDEA le 25 Mai 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°002/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER} AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu la constitution ;
- Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP
- Vu l'Arrêté N°0222/CAB/PR du 8 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er;
- Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;
- Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000430/CAB/MINMAP du 12 Juillet 2016 portant désignation des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu la Décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20/07/2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu le procès verbal de la session du 20/04/2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}.

Considérant l'Avis d'appel d'offres N°05/AONO/CAE1^{ER} /CABM/CIPM/SM du 20 Mars 2018 pour l'exécution des travaux d'électrification rurale à Koukoue (Eboka-Bisseng), Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er, Département de la Sanaga Maritime et de l'Arrondissement du Littoral.

-DECIDE?



Article 1 : L'ETABLISSEMENT ZAGA BP 160 EDEA, TEL : 696 40 80 07 / 677 73 16 28 est déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Avis d'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite :

Nature de la lettre commande : travaux d'électrification rurale à Koukoue (Bisseng-Eboka), Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Montant de la lettre commande : 63 189 540 FCFA Toutes Taxes Comprises. **Délai de livraison** : trois (03) mois CALENDRAIRE

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

EDEA le 3 Mai 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE DE BATCHAM

DECISION MUNICIPALE N° 09/DM/C/BAT/SG/18 PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BATCHAM, MAÎTRE D'OUVRAGE

Vu la constitution :

Vu la loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la Décentralisation :

Vu la loi N° 2004/018 du 22 juillet fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la loi N° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;

Vu le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats Des Communes

et établissements communaux modifié par le Décret N° 90/1464 du 09 Novembre 1990 :

Vu le décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial et les textes Modificatifs subséquents :

Vu la décision N° 0051/DID/MINMAP du 19 Février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions Internes de Passation

des Marchés auprès de certaines Communes :

Vu l'arrêté N°00000047/A/MINNATD/DCTD du 31 Octobre 2013 constatant l'élection du Maire l'issue du scrutin du 30 Septembre 2013

dans la Commune de Batcham, Département des Bamboutos, Région de l'Ouest :

Vu l'autorisation de dépenses n°52 32 422 02 641730 2811 851

Vu le Dossier d'Appel d'Offres Dossier d'Appel d'Offres N° 07/AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 du 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE)

POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM, DEPARTEMENT

DES BAMBOUTOS : Lot1 : Village Baghang II

DECIDE :



Article 1er : Le marché de l'Avis d'Appel d'Offres susvisé est pour compter de la signature de la présente décision attribué ainsi qu'il suit:

N° AONO	ADJUDICATAIRE	DELAI D'EXECUTION	LOT	PRESTATIONS	MONTANT TTC SOUMISSION EN FCFA
N°07/ AONO/CM/BAT /CIPM/SG/18 DU 23/03/2018 (PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'ELECTRIFICATION RURALE DE DEUX LOCALITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BATCHAM. DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS : Lot 1 village Baghang II	Ets SOFAMI BP ; 2554 Yaoundé Tel 677 74 09 82	03(trois) mois	LOT 1	ELECTRIFICATION RURALE DE DU VILLAGE BAGHANG II	38 235 306 FCFA

- a) L'entreprise susvisée ne pourra exécuter le marché qu'après la signature des contrats y relatifs.
 b) Le délai d'exécution court à partir de la notification des ordres de service.

Article 3 ; La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

BATCHAM le 8 Mai 2018

Le MAIRE

KENNE SA'A TANKEM Paul

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

DECISION N°0318/D/MINFOPRA DU 09 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°S2/43/004/AONO/MINFOPRA/CMPM/2018 DU 12 MARS 2018 POUR LA RÉFECTION DU REZ DE CHAUSSEE ET DES RAMPES D'ESCALIER DU BÂTIMENT PRINCIPAL DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu la loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2018;

Vu le décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/537 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative;

Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2018 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° S2/43/004/AONO/MINFOPRA/CMPM/2018 du 12 Mars 2018 relatif à la réfection du rez de chaussée et des rampes d'escalier du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu la lettre de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINFOPRA

n°009/L/MINFOPRA/CMPM du 04 Mai 2018 relative à la proposition d'attribution d'un marché;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1er.- Le marché pour la réfection du rez de chaussée et des rampes d'escalier du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est attribué à l'Entreprise **CAMTEC SARL**.

Article 2,- (1) Le montant dudit marché tel que proposé par l'attributaire s'élève à quatre vingt quatre millions sept cent soixante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (84 769 999) francs CFA TTC, à supporter par le Budget d'Investissement du MINFOPRA de l'exercice 2018.

(2) Le délai d'exécution de la prestation est de cent dix jours (110) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 3.- : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. I

YAOUNDE le 9 Mai 2018

Le **MINISTRE**

LE JOSEPH

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MÉNOUA

DECISION N°07/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-ME/SPM DU08 MAI 201 8 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°003(BIS)/AONO/PR/MINMAP/DROU/DD- ME/SPM/CDPM/2018 DU 27 MARS 2018. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET DES BUREAUX DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEPARTEMENT DE LA MENOUA, REGION DE L'OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.LOT 2 :CETIC DE FONGO-NDENGLOT 3 :LYCEE DE BILINGUE DE NGWATTA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA MENOUA,

Vu la constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation

des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001/048

portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu L'arrêté N° 0520/CAB/PR du 29 juin 2016 portant nomination de Monsieur SIGNOU Boniface, Délégué Départemental

des Marchés Publics de la Menoua ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget

de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés

pour l'exercice 2018;

Vu Le dossier d'Appel D'offres National 003(BIS)/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DD-Me/SPM/CDPM/2018 du 27 MARS 2018, pour les travaux

de construction d'un bloc de deux salles de classe et des bureaux dans certains établissements d'Enseignement Secondaire

du Département de la Menoua, Région de L'Ouest, en procédure d'urgence

Vu Le rapport d'analyse des offres ;

Vu la Décision n°0016/D/M[NMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales des Marchés Publics

Vu le Procès-Verbal N° 00055094 du 04 MAI 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Menoua

portant proposition d'attribution .

DECIDE

Article 1er: Les soumissionnaires ci-après ont été retenus comme adjudicataires de la Lettre-Commande relative à ta consultation suscitée ainsi qu'il suit:

N° ET DENOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC (en FCFA)	DELAI D'EXECUTION
2 Construction d'un bloc de deux salles de classe et des bureaux au CETIC de Fongo-Ndeng.	PSTP & FILS, BP 169 Dschang Tel 6 94 50 18 65/6 77 57 1062	20 000 000(Vingt millions)	90 (Quatre-vingt-dix jours calendaires)
3 Construction d'un bloc de deux salles de classe et des bureaux au Lycée de Bilingue de Ngwatta.	Ets GTER & SNZ, BP 1365 DSCHANG, TEL 677 75 23 27	20 000 000 (Vingt millions)	90 (Quatre-vingt-dix jours calendaires) <i>DSCHANG le 8 Mai 2018</i> <i>Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL</i> <i>SIGNOU Boniface</i>

Article 2 :La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

DECISION N°004/D/HGOPED/DG/DAAF/SM DU 5 AVR 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROEDURE D'URGENCE N°002/MAONO/HGOPED/DG/CIPM/2018 DU 09 FEVRIER 2018 POUR LES SERVICES DE SECURISATON ET DE GARDIENNAGE A L'HOPITAL GENERAL DE L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA(HGOPED).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL GYNECO-OBSETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA.

Vu le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'agence de Régulation des marchés publics

Vu le décret 2002/003 du 19 Avril 2002 portant code général des impôts

Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics;

Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 à l'application du code des Marchés publics,

Vu l'Arrêté N°033/CAB/PM/ du 13 fèvner 2007mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales applicables aux marchés publics

Vu les circulaires N°002 et 003/CAB/PM du 31Janvier 2001qui précisent les modalités de mutation économique des marchés

Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2001, portant organisation du Gouvernement

Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2001 portant formation du Gouvernement.

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation e fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés publics.

Vu la circulaire N° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et

au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Vu l'Arrêté N°0089.;AIIINMAP? du 04 mai 2015 portant création d'une Commission interne de passation des marchés auprès de l'Hôpital Gynéco-Obstetngue et pédiatrique de Douala (HGOPED) ;

Vu la Décision la décision00000404/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 Juin 2016 constatant la composition de la Commission



Interne de Passation des Marchés auprès l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala,

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 22 Mars 2018

Vu les résolutions du Conseil d'Administration de l'Hôpital Gyneco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala ;

DECIDE :

Article 1er : Le Soumissionnaire **ESSOKA SECURITY** BP :10178 DOUALA, tél 699 62 03 16 est adjudicataire pour compter de la signature de la présente décision pour les services de sécurisation et de Gardiennage à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala, pour un **montant TTC de 49 249 833 (quarante-neuf millions deux cent quarante-neuf mille huit cent trente-trois) francs CFA** et pour un délai d'exécution de neuf (09) mois calendaires, période allant du **1er Avril au 31 Décembre 2018,**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DOUALA le 5 Avril 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

DECISION N°09/D/PR/MINMAP/DRLT/DDSM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-CONUNANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTE MENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME

AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'arrêté N°0747/CAB/PR du 27 Novembre 2017 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La circulaire Ni' 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La décision N°00000111/DilvIINMAP/SG/DAJ du 07 février 2018 portant désignation des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu La décision N°000001 14/DIMINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la session du 03 Avril 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime ;

- Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence

N°03/A0NO/PR/MINMAP/DR-LT/DD-SM/CDPM-SM/2018 du 13 Février 2018 pour la construction d'un bloc de deux (02) salle de classe au Lycée Bilingue d'Edéa, Arrondissement d'Edéa Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;

Considérant le procès-verbal de négociations du 10 Avril 2018 présidé par le Maître d'Ouvrage Délégué;

- DECIDE

Article : La Société FEUKOUN & FILS NDJOM Sari, B.P : 189 Edéa, N° Contribuable : M01 16124183973X, N° Registre de Commerce RC/EDA/002/B/2016 du 07 Janvier 2016 est déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Montant de la Lettre — Commande : Dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix neuf mille quatre-vingt-douze (19.999 092) Francs CFA Toutes Taxes comprises.

Délai d'exécution: Trois (03) mois calendaires.

~~Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.~~



EDEA le 25 Avril 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

KOUAMOU FEUZEU ERIC CHRISTIAN

COMMUNE DE SA`A

DECISION MUNICIPALE N° 004/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NSANMENDOUGA(LOT II) DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA MAÎTRE D'OUVRAGE

Vu La Constitution de la république du Cameroun ;

Vu Le décret n°2004/75 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 11 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;

Vu l'arrêté n° 00000072/A/MINAT/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 20 Avril 2018

Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA PRINTANIERE SARL B.P04 SAA ci-après citée est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres susmentionné.

Maître d'Ouvrage	N° de Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	observatio
Maire de la Commune de SAA	Unique	ECOLE PUBLIQUE NSANMENDOUGA	LA PRINTANIERE SARL B.P	16.494.910	16.494.910	03 mois	Attributaire

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

COMMUNE DE SA`A

DECISION MUNICIPALE N° 003/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSEAU GROUPE SCOLAIRE BILINGUE DE SAA CENTRE(LOT I) DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA MAÎTRE D'OUVRAGE

- Vu La Constitution de la république du Cameroun ;
- Vu Le décret n°2004/75 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes
- Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;
- Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 11 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;
- Vu l'arrêté n° 00000072/A/MINAT/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 20 Avril 2018

Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA STE SOCADIP SARL B.P 12291 Ydé ci-après citée est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres susmentionné.

Maître d'Ouvrage	N° de Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	observatio
Maire de la Commune de SAA	Unique	GROUPE SCOLAIRE BILINGUE SAA CENTRE	STE SOCADIP SARL	16.495.387	16.495.387	03 mois	Attributair

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

COMMUNE DE SA`A

DECISION MUNICIPALE N° 005/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/MINMAP/MINSANTE/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ À NKOLO I DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA MAÎTRE D'OUVRAGE

Vu La Constitution de la république du Cameroun ;

Vu Le décret n°2004/75 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 11 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;

Vu l'arrêté n° 00000072/A/MINAT/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 20 Avril 2018

Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA PRINTANIERE SARL B.P04 SAA ci-après citée est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres susmentionné.

Maître d'Ouvrage	N° de Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	observatio
Maire de la Commune de SAA	Unique	NKOLO I	LA PRINTANIERE SARL B.P	49.990.324	49.990.324	03 mois	Attributair

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA SANAGA MARITIME

**DECISION N°07/D/PR/IVIINMAP/DRLT/DDSM/2018.PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE - COMMANDE
LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA SANAGA MARITIME AUTORITÉ
CONTRACTANTE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

la constitution ;

Vu Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu L'arrêté N°0747/CAB/PR du 27 Novembre 2017 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de marchés publics ;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La décision N°0000011 1 /D/MINMAP/SG/DAJ du 07 février 2018 portant désignation des Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu La décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la séance du 19 Avril 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°10/AONO/MINMAP/DRLT/DDSM/SPM/BMI/CDPM/C-MK0/2018 du 14 Mars 2018 pour le raccordement du site écologique de MOUANKO au réseau local de distribution électrique, Département de la Sanaga-Maritime, Région du Littoral.

- DECIDE ?

Article : Les Ets Bureau d'Expertise et de Construction (Ets BEC), B.P : 667 Edéa, N° Contribuable : P098512090716D ; N° Registre de Commerce RC/EDA/001/A/2014 sont déclarés adjudicataires de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit

Montant de la Lettre — Commande : **Onze millions quatre cent onze mille quatre cent vingt-huit (11.411.428) Francs CFA Toutes Taxes comprises.**

Délai d'exécution : **Un (01) mois calendaire.**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera/-

COMMUNE D'EDÉA I

DÉCISION N°002/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER}
AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu la constitution ;
- Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu l'Arrêté N°0222/CAB/PR du 8 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1 ;
- Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000430/CAB/MINMAP du 12 Juillet 2016 portant désignation des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu la Décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000446/D/M1NMAP/SG/DAJ du 20/07/2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu le procès verbal de la session du 20/04/2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1er.

Considérant l'Avis d'appel d'offres N°02/A0NO/CAE1^{LR}/CABM/CIPM/SM du 07 Mars 2018 pour l'exécution des travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Yabi Mapan, Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

-DECIDE?

~~Article 1 : La Société LE COMPLEXE TECHNOLOGIE DE PRESTATIONS (CTP) SARL BP : 24 EDEA TEL : 696 61~~

JDM n° 1556 du 11 Mai 2018

Page 138 sur 167

Tel: (+237) 222 22 00 09. E-mail:pridesoft@armp.cm

11/05/2018



83 86 / 675 13 62 35 est déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Avis d'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite :

Nature de la lettre commande : Construction de deux forages équipés de pompes à motricité humaine à Okoth et à Apouh Centre, Commune d'Arrondissement d'Edéa I^{er}, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Montant de la lettre commande : 16 999 927 FCFA Toutes Taxes Comprises. **Délai de livraison :** trois (03) mois
CALENDRAIRE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°003/D/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA 1^{ER} AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu la constitution ;
- Vu le Décret N°2011/408 du 9 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011/410 du 9 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 8 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 8 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu l'Arrêté N°0222/CAB/PR du 8 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du et ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er} ;
- Vu l'Arrêté N°000371/A/MINMAP du 11 Décembre 2014 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;
- Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000430/CAB/MINMAP du 12 Juillet 2016 portant désignation des Président des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;
- Vu la Décision N°0011/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20/07/2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;
- Vu le procès verbal de la session du 20/04/2018 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}.

Considérant l'Avis d'appel d'offres N°02/A0NO/CAEI^{ER}/CABM/C1PM/SM du 07 Mars 2018 pour l'exécution des travaux de construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Yabi Mapan, Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er} Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

-DECIDE?



Article 1 : La Société **LE COMPLEXE TECHNOLOGIE DE PRESTATIONS (CTP) SARL BP : 24 EDEA TEL : 696 61 83 86 / 675 13 62 35** est déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande objet de l'Avis d'Appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suite :

Nature de la lettre commande : Construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à Yabi Mapan, Commune d'Arrondissement d'Edéa 1^{er}, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Montant de la lettre commande : **8 000 000** FCFA Toutes Taxes Comprises. **Délai de livraison** : trois (03) mois **CALENDRAIRE**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

EDEA le 25 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU WOURI

DECISION N°11/D/PR/MINMAP/DRLT/DD-W/ DU 09/05/2018 PORTAIT: ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L' APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/DRMAP-LT/DDMAP-MGO/CDPM/WOURI/2018 DU 13 ALORS 2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE KANGUE MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE DE MANOKA. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2018.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DE L'ARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU WOURI,

Vu la Constitution :

Vu le Décret n°2004/275 du 14 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°201 1/408 du 09 Décembre 2001 portant organisation du Gouvernement :

Vu le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2001 /portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régularisation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant Instruction relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organisations Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 007/AONO/DRMAP-LT/M/CDPM/WOURI/2018 du 13 Mars 2018 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le procès-verbal de proposition d'attribution du 26 Avril 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Wouri;

DECIDE:

ARTICLE 1er la Lettre-Commande objet de 'Appel d'Offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

attributaire	Montant TTC	Délai (jours)
GILBERTO CAM	21 999 836	90

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera?

COMMUNE DE SA`A

DECISION MUNICIPALE N° 007/ DM/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/MINMAP/MINADER/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE SESSOL DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA MAÎTRE D'OUVRAGE

Vu La Constitution de la république du Cameroun ;

Vu Le décret n°2004/75 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 11 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;

Vu l'arrêté n° 00000072/A/MINAT/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 03 Mai 2018

Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA PRINTANIERE SARL B.P 04 SAA ci-après citée est retenue comme attributaire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susmentionné.

Maître d'Ouvrage	N° de Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	observatio
Maire de la Commune de SAA	Unique	Ntsa-Ekang	LA PRINTANIERE SARL	9.993.150	9.993.150	03 mois	Attributair

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

COMMUNE DE SA`A

DECISION MUNICIPALE N° 004/ DM/C/S DU 24 AVRIL 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/MINMAP/MINEDUB/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NSANMENDOUGA(LOT II) DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA MAÎTRE D'OUVRAG

Vu La Constitution de la république du Cameroun ;

Vu Le décret n°2004/75 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 11 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;

Vu l'arrêté n° 00000072/A/MINAT/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 20 Avril 2018

Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA PRINTANIERE SARL B.P04 SAA ci-après citée est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'appel d'offres susmentionné.

Maître d'Ouvrage	N° de Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	observatio
Maire de la Commune de SAA	Unique	ECOLE PUBLIQUE NSANMENDOUGA	LA PRINTANIERE SARL B.P	16.494.910	16.494.910	03 mois	Attributair

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

COMMUNE DE SA`A

DECISION MUNICIPALE N° 008/ DM/C/S DU 04 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/MINMAP/MINTP/C-SAA/CIPM/2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES DANS LA COMMUNE DE SAA DÉPARTEMENT DE LA LEKIÉ RÉGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA MAÎTRE D'OUVRAGE

Vu La Constitution de la république du Cameroun ;

Vu Le décret n°2004/75 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

Vu Le Décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;

Vu Le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié par le décret n° 93/301 du 11 novembre 1993 portant création des communes urbaines et rurales ;

Vu l'arrêté n° 00000072/A/MINAT/DCTD du 01 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Considérant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 03 Mai 2018

Considérant les nécessités de service;

DECIDE :

Article 1^{er} : LA PRINTANIERE SARL B.P 04 SAA ci-après citée est retenue comme attributaire de la lettre commande relative à l'appel d'offres susmentionné.

Maître d'Ouvrage	N° de Lot	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	observatio
Maire de la Commune de SAA	Unique	Commune de Saa	LA PRINTANIERE SARL	26.991.641	26.991.641	03 mois	Attributair

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

SA'A le 4 Mai 2018

Le MAIRE

MESSINA NOAH Jean Blaise

COMMUNE D'EDÉA I

DECISION N°007/N/CAE1ER/CABM/SM/2018 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION N°11/D/CAE1ER/CABM/SM/2017 RELATIVE A LA RESILIATION DU MARCHÉ N°001/LC/CAE1ER/CABM/SM/2017 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE ABEE, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA IER, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME. REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EDEA I'R

MAITRE D'OUVRAGE

- Vu la constitution ;
- Vu La Loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu Le Décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux, modifié et complété par le Décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990 ;
- Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le décret N°93/322 du 25 Novembre 1993
- Vu Le Décret N°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création des nouveaux Arrondissements ;
- Vu Le Décret N°2007/117 du 23 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement d'Edéa
- Vu L'Arrêté N° 00163/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013, constatant l'élection du Maire Monsieur YETE MBOTE Jacques et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement d'Edéa ;
- Vu LE Marché N° 001/LC/CADER/CABM/SM/2017 attribué à la SOCIETE DE REALISATION ELECTRIQUE CAMEROUNSE SARL (REC SARL) ;
- Vu L'ordre de Service N°01/0S/CADER/CABM/SM/2017 du 16 Mars 2017 de démarrage des travaux
- Vu La mise en demeure du 09 Mai 2017 adressée à la SOCIETE DE REALISATION ELECTRIQUE CAMEROUNSE SARL (REC SARL) ;
- Vu Le procès verbal de mise au point du 26 Mai 2017 ;
- Vu Le procès verbal de de clôture des travaux du 17 Octobre 2017 adressé à la SOCIETE DE REALISATION ELECTRIQUE CAMEROUNSE SARL (REC SARL) ;
- Vu La Décision N°11/D/CADER/CABM/SM/2017 du 08 Novembre 2017 portant résiliation du Marché Wool/LC/CAE1 ER/CABM/SM/2017 ;
- Vu Le recours gracieux du 28/02/2018 de la SOCIETE DE REALISATION ELECTRIQUE CAMEROUNSE SARL (REC SARL) sollicitant l'annulation de la Décision N°11/D/CADER/CABM/SM/2017 du 08 Novembre 2017 ;
- Vu Le procès verbal de la réunion convoquée par le Maire en vue d'examiner le recours gracieux relatif à la levée de la résiliation ;
- Vu Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux, fournitures, de services et de prestations intellectuelles en son articles 74 alinéa ^{ter} autorisant le Maitre d'ouvrage de résilier tout marché ne respectant pas les procédures d'exécution des travaux.

Considérant les nécessités de services.

-DECIDE?

Article 1: La Décision N ° 11/D/CAD^{ER} /CABM/SM/2017 du 08 Novembre 2017 portant résiliation du *Marché* n'ow/LC

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, *publiée* et communiquée partout ou besoin sera. *l?*

EDEA le 24 Avril 2018

Le MAIRE

YETE MBOTE JACQUES

COMMUNE DE BANKA

ADDITIF /A/DAO/C/BKA/2018 PORTANT ELIMINATION D'UN CRITERE DANS LES DAO N° 02BIS/AONO/C/BKA/CIPM-TBEC/2018 20 AVRIL 2018 POUR LESTRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE BILINGUE DE BANKA NEW- TOWN DANS LA COMMUNE DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT- NKAM.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1. Critères éliminatoires. Il s'agit notamment: - Absence d'une pièce administrative. Pièce administrative non conforme et non enregistrée dans les 24 heures. Fausse déclaration ou pièce falsifiée, - Absence d'un prix unitaire quantifié, Note technique inférieur à 70%, - Avoir un marché résilié ou abandonné les deux dernières années, Figurer dans la liste des entreprises suspendues des Marchés Publics par l'ARMP - La déclaration sur l'honneur de l'Entreprise de n'avoir pas abandonné de son fait un projet en cours d'exécution au cours des trois dernières années.</p> <p>2. Critères essentiels. Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur: Situation financière ; Expérience ; Personnels ; Matériels ; Visite du site ; Présentation de l'offre.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>1. Critères éliminatoires. Il s'agit notamment: - Absence d'une pièce administrative. Pièce administrative non conforme et non enregistrée dans les 24 heures. Fausse déclaration ou pièce falsifiée, - Absence d'un prix unitaire quantifié, Note technique inférieur à 70%, - Avoir un marché résilié ou abandonné les deux dernières années, Figurer dans la liste des entreprises suspendues des Marchés Publics par l'ARMP</p> <p>2. Critères essentiels. Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur: Situation financière ; Expérience ; Personnels ; Matériels ; Visite du site ; Présentation de l'offre.</p>

BANKA le 7 Mai 2018

Le MAIRE

DJEUGA Bernard

COMMUNE DE BANKA

ADDITIF /A/DAO/C/BKA/2018 PORTANT ELIMINATION D'UN CRITERE DANS LE DAO N° 04BIS/AONO/C/BKA/CIPM-BEC/2018 DU 20 AVRIL 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE BANGAM DANS LA COMMUNE DE BANKA, DEPARTEMENT DU HAUT- NKAM.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

1. Critères éliminatoires.

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment-

- Absence d'une pièce administrative,
- Pièce administrative non conforme et non régularisé dans les 48 heures.
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence d'un prix unitaire quantifié.
- Note technique inférieur à 70%,
- Avoir un marché résilié ou abandonné les deux dernières années.
- Figurer dans la liste des entreprises suspendues des Marchés Publics par l'ARMP
- La déclaration sur l'honneur de l'Entreprise de n'avoir pas abandonné de son fait un projet en cours d'exécution au cours des trois dernières années.

2. Critères essentiels.

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Visite du site ;
- Présentation de l'offre.

Lire plutot

1. Critères éliminatoires.

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment-

- Absence d'une pièce administrative,
- Pièce administrative non conforme et non régularisé dans les 48 heures.
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence d'un prix unitaire quantifié.
- Note technique inférieur à 70%,
- Avoir un marché résilié ou abandonné les deux dernières années.
- Figurer dans la liste des entreprises suspendues des Marchés Publics par l'ARMP

2. Critères essentiels.

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels ;
- Visite du site ;
- Présentation de l'offre.

BANKA le 7 Mai 2018

Le MAIRE

DJEUGA Bernard

MEKIN HYDRO ELECTRIC DÉVELOPEMENT CORPORATION

**RELATIF A L'APPEL N°11/AONO/HYDRO-MEKIN/CIPM/2017 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
PREALABLES ET NECESSAIRES A LA MISE EN SERVICE DE LA LIGNE DE TRANSPORT ELECTRIQUE HT
110KV N DEUX LOTS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à 600.000 de francs CFA par lot.</p> <p>Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.</p> <p>Dans le cas où le soumissionnaire est <u>adjudicataire</u> du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Son montant est fixé à deux pour cent (2%) du montant toutes taxes comprises du marché.</p> <p>Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de premier ordre installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre en charge des Finances.</p>

YAOUNDE le 11 Mai 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NKWAWIR SHYINTENG Charles

COMMUNE DE DSCHANG

ADDITIF N° 02/A/SD/CD/C1PM/2018 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°04/AONO/CD/CIPIVI/2018 DU 17 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 2 SALLES DE CLASSES À L'EP DE FOSSONG-WENTCHENG ET L'EPB DE FIALA DANS LA COMMUNE DE DSCHANG LA DATE DE REMISE DES OFFRES ET CELLE DE L'OUVERTURE EST MODIFIÉE AINSI QU'IL SUIT.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre sera rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Dschang, au Bureau du Point Focal, porte R11, au plus tard le 08 mai 2018 à 09 HEURES (heure limite) et devra porter la mention : "APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/AONO/CIPM/2018 du 17 avril 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP DE FOSSONG-WENTCHENG ET A L'EPB DE FIALA DANS L'ARRONDISSEMENT DE DSCHANG, DEPARTEMENT DE LA MENOUA AN'OUVRIR QU'ENSEANCEDE DEPOUILLEMENT»</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre sera rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Dschang, au Bureau du Point Focal, porte R11, au plus tard le 11 mai 2018 à 08 HEURES (heure limite) et devra porter la mention : "APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 04/AONO/CIPM/2018 du 17 avril 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP DE FOSSONG-WENTCHENG ET A L'EPB DE FIALA DANS L'ARRONDISSEMENT DE DSCHANG, DEPARTEMENT DE LA MENOUA AN'OUVRIR QU'ENSEANCEDE DEPOUILLEMENT»</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis aura lieu le 08 mai 2018 à 10 HEURES et se fera en un temps par la Commission Interne de passation des marchés de la Commune de Dschang. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une bonne connaissance de son offre.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis aura lieu le 11 mai 2018 à 09 HEURES et se fera en un temps par la Commission Interne de passation des marchés de la Commune de Dschang. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une bonne connaissance de son offre.</p>

DSCHANG le 3 Mai 2018

Le MAIRE

DONFACK BAUDELAIRE



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU NDÉ

**COMMUNIQUE N° 09 - 2018 / C / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT
ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE À LA DÉLÉGATION
DÉPARTEMENTALE DU MINEPAT DU NDÉ À BANGANGTÉ (LOT 1). MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE
: LE DD MINEPAT DU NDE FINANCEMENT : BIP 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Ndé, Autorité Contractante, communique :

Par décision N° **09 – 2018 /D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE** du 08 Mai 2018, le marché objet de la consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après :

Lot N° 1	Attributaire	Montant TTC	Délai
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DU NDE	STE REGYR Sarl BP 301 Edéa Tel :699 92 09 97	25 000 000 F CFA	04 mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Ndé, pour l'établissement de la lettre - commande y relative.

BANGANGTE le 8 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

GHOHOUM IDRISOU

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU NDÉ

**COMMUNIQUE N° 10 - 2018 / C / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT
ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE À BABOULENG DANS LA COMMUNE
DE TONGA (LOT 2), DÉPARTEMENT DU NDÉ, RÉGION DE L'OUEST MAÎTRE D'OUVRAGE : LE
MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA FINANCEMENT : BIP 2018**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Ndé, Autorité Contractante, communique :

Par décision N° **09 – 2018** /D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE du 08 Mai 2018, le marché objet de la consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après :

Lot N° 2	Attributaire	Montant TTC	Délai
CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE A BABOULENG	Ets CAMAGRAPH Sarl BP 533 Bafoussam Tel :677 858 306	20 000 000 F CFA	03 mois

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Délégation Départementale des Marchés Publics du Ndé, pour l'établissement de la lettre - commande y relative.

BANGANGTE le 8 Mai 2018

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

GHOHOUM IDRISOU

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU NDÉ

DECISION N° 10 - 2018 / D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE À BABOULENG DANS LA COMMUNE DE TONGA (LOT 2), DÉPARTEMENT DU NDÉ, RÉGION DE L'OUEST MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU NDE

AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté n°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination de Monsieur **GHOHOU Idrissou** en qualité du Délégué Départemental des Marchés Publics du Ndé ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Entreprises, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018.

Vu la Décision n° 00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition de la Commission Départementale

de passation des Marchés Publics dans le Ndé ;

Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE/ TBEC du 10/04/2018 relatif aux travaux de construction d'un magasin de stockage à Babouleng dans la Commune de Tonga ;

Vu La lettre de proposition n°09/L/PR/MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE/CDPM-NDE/2018 du 07 Mai 2018 de la Présidente de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Ndé.

DECIDE :

Article 1 : le travail objet de la consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après :

Lot N° 2	Attributaire	Montant TTC	Délai
CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE A BABOULENG	Ets CAMAGRAPH Sarl BP 533 Bafoussam Tel :677 858 306	20 000 000 F CFA	03 mois

BANGANGTE le 8 Mai 2018
Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

GHOHOUM IDRISOU

Article 2 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU NDÉ

DECISION N° 09 - 2018 / D / PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE DU 08 MAI 2018 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN URGENCE N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE-TBEC DU 10 AVRIL 2018 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE À LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU MINEPAT DU NDÉ À BANGANGTÉ (LOT 1). MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE : LE DD MINEPAT DU NDE FINANCEMENT : BIP 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU NDE

AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

VU le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001

portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté n°0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination de Monsieur **GHOHOU Idrissou** en qualité du Délégué Départemental

des Marchés Publics du Ndé ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Entreprises, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités

Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2018.

Vu la Décision n° 00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition de la Commission Départementale

de passation des Marchés Publics dans le Ndé ;

Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 08/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-NDE/SPM/CDPM-NDE/ TBEC du 10/04/2018

relatif aux travaux de construction d'un logement d'astreinte à la DD MINEPAT du Ndé à Bangangté(lot 1) ;

Vu La lettre de proposition n°09/L/PR/MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE/CDPM-NDE/2018 du 07 Mai 2018 de la Présidente

de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Ndé ;

Vu Le procès-verbal de négociation à l'issue duquel le Directeur de la Sté REGYR Sarl a concédé un rabais de 0,930056 %

sur son offre financière pour être dans l'enveloppe.

DECIDE :

Article 1 : le travail objet de la consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après :

		Montant TTC	Délai
Lot N° 1	Attributaire		
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DU NDE	STE REGYR Sarl BP 301 Edéa Tel :699 92 09 97	25 000 000 F CFA	04 mois
			<i>BANGANGTE le 8 Mai 2018</i> <i>Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL</i>

Article 2 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /

GHOHOUM IDRISOU

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm